

Transport des pèlerins vers les Lieux Saints
Sayoud insiste sur une prise en charge optimale au niveau des aéroports

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7125 - MERCREDI 05 MARS 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Fabrication de pièces de rechange automobiles en Algérie
Lancement d'un projet de partenariat algéro-chinois

P04



«L'accord de 1968, c'est le président»

Macron recadre Bayrou et Retailleau

Lire en page 03

P07

ORAN

Transport renforcé au niveau de l'usine de dessalement
Les habitants de Cap blanc respirent enfin

17ème Dourouss Mohammadia à la Zaouïa Belkaïdia d'Oran

«Le soufisme, essence de la religion et étape d'El Ihssan»

Une équipe de l'EHU d'Oran se rend à Labiodh Sidi Cheikh

15 opérations chirurgicales en maxillo-faciale réalisées



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Paiement des salaires au titre du mois de mars

Le ministère des Finances précise

Le ministère des Finances a apporté, lundi dans un communiqué, des éclaircissements concernant sa décision du ministère relative au paiement des salaires des agents publics des institutions et administrations publiques au titre du mois de mars 2025. "Le ministère des Finances précise que cette mesure est habituellement prise au début de chaque année, dans l'attente de la finalisation des documents budgétaires et parti-

culièrement les états matrices actualisés du personnel à rémunérer", souligne le communiqué, qui intervient après que "quelques titres de la presse nationale ont fait état de la décision du ministère des Finances". Il s'agit, ajoute le ministère, d'une mesure qui "a pour objet d'assouplir l'exécution de ce genre d'opération au début de chaque exercice budgétaire et permettre ainsi le paiement des salaires des fonctionnaires".

Conseil de la concurrence

Zitouni installe le nouveau président et les nouveaux membres



Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a présidé, lundi à Alger, la cérémonie d'installation du nouveau président du Conseil de la concurrence, Ahmed Dekhnissa, ainsi que des nouveaux membres de cette instance, a indiqué un communiqué du ministère. Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Zitouni a souligné que cette installation s'inscrivait dans le cadre des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant sur la nécessité de l'application efficace de la loi sur la concurrence, "notamment en empêchant les situations de monopole et en luttant contre les pratiques visant à les exploiter au détriment de l'approvisionne-

ment du marché national". Le ministre a, par ailleurs, insisté sur l'importance capitale que revêt le Conseil de la concurrence, appelant ses nouveaux membres à "s'acquitter de leurs missions conformément à la loi, dans le cadre de la transparence et l'impartialité absolue, contribuant ainsi à la création d'un climat concurrentiel sain, garantissant la protection des consommateurs et l'égalité des chances entre tous les opérateurs économiques", selon le communiqué. Il a appelé à une réflexion sur la révision de la loi relative à la concurrence, en ouvrant un large débat avec les différents acteurs et les organisations professionnelles, afin d'aboutir à des mesures efficaces pour lutter contre la spéculation et le monopole...

Forum Algérien de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Ooredoo primée pour sa stratégie responsable et durable

Ooredoo a pris part au Forum de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), organisé récemment par Dz Hadina Tech à Alger. Cet événement d'envergure a réuni des experts, des chefs d'entreprises et des personnalités publiques engagées, tous réunies autour des enjeux contemporains de la responsabilité sociétale dans le monde des affaires. Lors du premier jour du Forum, M. Ramdane Djezairi, Directeur des Affaires Corporatives chez Ooredoo, a participé à un panel consacré à la RSE. Dans

son intervention, il a présenté les initiatives pionnières mises en place par Ooredoo pour renforcer son engagement envers la société, en matière de développement durable, d'innovation sociale tout en citant des projets concrets ayant un impact direct sur la vie des citoyens. M. Djezairi a souligné l'importance de la collaboration entre les entreprises et les associations pour atteindre les objectifs de développement durable, tout en créant un impact positif tangible pour les communautés.

Vice-président du Conseil des ministres et ministre des AE italien

Les relations entre l'Algérie et l'Italie sont «très fortes»



Le vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la République italienne, M. Antonio Tajani, a affirmé, lundi à Alger, que les relations entre l'Algérie et son pays "sont très fortes", mettant en avant la volonté des deux pays de les renforcer davantage. "Je suis très heureux d'être ici à Alger, pour la première fois, et je remercie le Président, Abdelmadjid Tebboune, pour son accueil très chaleureux et amical", a déclaré M. Antonio Tajani à l'issue de l'audience que lui a accordée la président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Il a relevé que les relations entre les deux pays sont "très fortes" et les deux parties sont disposés à "aller de l'avant"

pour renforcer ces relations qui vont, a-t-il dit, "de la coopération politique à la coopération économique et englobent aussi le domaine de la culture". "Nous voulons soutenir l'enseignement de la langue italienne en Algérie et nous voulons plus d'étudiants algériens dans les universités italiennes", a-t-il souligné. Tajani a indiqué avoir également évoqué avec le président de la République "la stabilité dans la région de la Méditerranée et la lutte contre la traite humaine", assurant que les deux pays "veulent travailler ensemble et à ce titre, il a été décidé d'avoir une coordination durable entre les Secrétaires généraux des ministères des Affaires étrangères de l'Algérie et de l'Italie, ainsi qu'avec la Tunisie".

Sécurité du traitement des données personnelles

Nécessité de prendre les mesures garantissant la confidentialité

L'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP) a invité, lundi, l'ensemble des acteurs opérant dans le domaine du commerce électronique à prendre les mesures organisationnelles et techniques nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité du traitement des données personnelles et protéger ainsi la vie privée des individus. "Pour un accès sécurisé garantissant la protection des données personnelles des consommateurs et clients et assurant un climat de confiance dans les opérations de commerce électronique, l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel invite l'ensemble des acteurs opérant dans le domaine du commerce électronique à prendre les mesures organisationnelles et techniques nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité du traitement des données personnelles et les protéger contre les risques de détérioration, de perte, de divulgation ou d'ac-

cès non autorisé lors des transactions de commerce électronique, en vue de protéger la vie privée des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, conformément aux dispositions de la loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel", précise la même source. "Etant responsables du traitement des données aux termes des dispositions de la loi 18-07, les commerçants et acteurs opérant dans le domaine du e-commerce via des sites, pages ou applications électroniques sont tenus de déclarer tout traitement de données via le portail numérique de l'Autorité à l'adresse <https://portail.anpdp.dz>", ajoute la même source. Les responsables du traitement dans le e-commerce doivent se mettre en conformité avec les dispositions de la loi 18-07, insiste l'ANPDP, précisant qu'ils peuvent contacter ses services via le courriel disponible sur son site Web (www.anpdp.dz).

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN
D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem

Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42

Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45

02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

«L'accord de 1968, c'est le président»

Macron recadre Bayrou et Retailleau

Par B.Habib

Enfin le président français, Emmanuel Macron, rompt le silence et se positionne par rapport aux déclarations de ses deux principaux ministres des plus controversés actuellement au sein de son gouvernement. On le disait déjà, Retailleau et Bayrou qui ont fourré leur nez dans ce qui ne les regardait guère, risquent aujourd'hui gros en mettant désormais leur avenir politique sur une véritable poudrière, après les derniers propos «rectifiant le tir» du président français Macron. Le chef de l'Etat français, Emmanuel Macron, a tenu à sortir la torche pour corriger le «champ lumineux» des déclarations de ses deux ministres illuminés Bayrou et Retailleau et à se démarquer de son Premier ministre, François Bayrou, et de son ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, sur la dénonciation de l'accord franco-algérien de 1968, rappelant que ce dossier relève de sa compétence, a rapporté, Le Figaro, ce lundi. Ce refus public du président français des aplombs mal choisis et déplacés par ses Premier ministre et ministre de l'Intérieur qui ont dénigré et critiqué l'Accord sur l'immigration de 1968, signé par les deux Etats algériens et français, renseigne si besoin est sur la profondeur de la crise politique dans le gouvernement français. Incontestablement, Macron vient de remettre Bayrou et Retailleau à leur place. En effet, le chef de l'Etat dit s'opposer à une dénonciation de l'accord de 1968 avec l'Algérie, affichant son désaccord avec son Premier ministre et son ministre de l'Intérieur. «Cha-

cun est dans ses compétences. L'accord de 1968, c'est le président de la République», a en effet assené Macron au Figaro, à bord de l'avion présidentiel, lors de son déplacement au Sommet de Londres sur l'Ukraine, dimanche. La semaine dernière, François Bayrou avait lancé un ultimatum sur ce texte qui donne aux Algériens des facilités de circulation en France. Macron s'est dit favorable à «renégocier» après la tension avec Alger. Pour le président français, ses deux ministres ont dépassé leurs prérogatives, l'un lançant à Alger un «ultimatum» sur la reprise par l'Algérie de ses immigrés clandestins et le second menaçant l'Algérie d'avantage de sanctions.

Et pourtant, cet accord sur l'immigration n'a jamais été un cadeau de la France à l'Algérie. "L'accord de 1968, c'est le président de la République", a rappelé Emmanuel Macron dans les pages du Figaro. Un véritable rappel à l'ordre. Dans des propos rapportés par Le Figaro, Emmanuel Macron recadre son Premier ministre et son ministre de l'Intérieur sur l'Algérie. Les deux hommes ont durci le ton ces dernières semaines concernant les relations entre Paris et Alger et notamment sur le sujet des immigrés illégaux, dans la foulée de l'attentat de Mulhouse. Alors que Bruno Retailleau réclame d'établir un "rapport de force" avec l'Algérie, François Bayrou a donné entre quatre et six semaines à Alger pour se montrer plus coopératif dans la reprise de ses ressortissants clandestins. Le chef du gouvernement a également avancé que si l'accord de 1968 qui donne aux Algériens des facilités

de circulation en France, n'était "pas respecté" alors, il serait "dénoncé". Ce que refuse Emmanuel Macron. Au Figaro, le chef de l'Etat met les choses au point: "L'accord de 1968, c'est le président de la République". Et Emmanuel Macron de poursuivre: "ce qu'on a acté avec le président Tebboune en 2022, c'est sa modernisation. Je suis totalement favorable, non pas à le dénoncer, mais à le renégocier". Le dirigeant français rappelle également que "la sécurité des Français est au-dessus de tout. Je veux protéger les Français et je pense que le gouvernement a la même priorité". Mais plutôt que l'affrontement, il souhaite "engager un dialogue exigeant et respectueux", rappelant que "c'est ensemble que l'on peut faire des choses intelligentes des deux côtés". Il a toutefois appelé à "engager un dialogue exigeant et respectueux". "C'est ensemble que l'on peut faire des choses intelligentes pour les deux côtés", a-t-il noté. Selon Le Figaro, Emmanuel Macron considère aussi que les chiffres des laissez-passer consulaires délivrés par Alger "ne sont pas si mauvais ces derniers temps" (3.000 selon Beauvau, en 2024), "surtout lorsqu'on les compare à ceux d'autres pays d'Afrique du Nord". Que contient cet accord que souhaite revoir François Bayrou ? Ce document historique signé entre les deux pays procure de facilité de circulation aux ressortissants algériens du moment qu'il ne les astreint aux visas. Il avait été révisé par trois fois en 1985, 1994 et 2001. Macron ne veut pas une dénonciation de cet accord, mais sa renégociation...

Distribution et comportement des citoyens

Voilà pourquoi les prix sont impactés pendant le Ramadhan»

Toute l'organisation commerciale assurée pour le Ramadhan attire satisfaction au ministère du Commerce qui a anticipé, selon le directeur des études et de la prospection, les préparatifs et assurer le suivi des actions entreprises à l'objet de réguler l'approvisionnement du marché national et stabiliser les prix.

L'intervenant à l'émission «L'Invité du jour», Abdallah Benhalla, n'exclut pas que le problème d'aujourd'hui demeure «la distribution» et surtout «le comportement des citoyens» qui achètent leurs provisions de chez l'informel et ainsi l'encourager. Ainsi, explique-t-il, «les dispositions prises comme les marchés de proximité spéciaux mis en place, les importations d'appoint et les ventes promotionnelles assurées occasionnellement ne suffisent pas». Le Ramadhan, dit-il, est connu pour «le changement de comportement des citoyens d'où la problématique de certaines perturbations dans la disponibilité des matières d'approvisionnement». De ce fait, indique M. Benhalla, le ministère du Commerce intérieur a pris «très tôt» plusieurs dispositions pour préparer ce rendez-vous social spécial, évoquant les décisions prises, en collaboration avec les intervenants de la chaîne de

production, d'importation et de distribution pour un approvisionnement régulier et sans perturbations des denrées alimentaires durant tout le mois sacré. «Producteurs, importateurs et agriculteurs sont tous mobilisés, à l'instar de l'expérience de l'année passée, pour assurer une disponibilité de tous les produits de consommation avec des prix stables», rappelle M. Benhalla, saluant au passage l'apport de l'Union générale des commerçants algériens, des associations de protection du consommateur et du CREA.

Pour cette année, depuis janvier plusieurs réunions ont eu lieu avec les producteurs de l'huile, du sucre pour augmenter la capacité de production. Dans cette optique, il y a eu des inspections par les cadres du ministère qui se sont déplacés sur le terrain pour voir de près les capacités théorique et pratique de production. Il y a aussi des importateurs de viandes, du café pour connaître les engagements de ces produits. Des réunions avec les gérants des minoteries et des marchés de gros et en fin avec les associations de protection des consommateurs. De l'Union générale des commerçants algériens et le CREA qui a aidé dans la démarche de baisse des prix sur éventail de 100 produits. S'inspirant

de l'expérience de l'an passé, les cellules de veille, au niveau des wilayas, sont reconduites pour suivre l'évolution des marchés en matière d'approvisionnement mais aussi des prix. Parmi les facteurs qui freinent l'avènement d'un marché stable en dehors l'informel, l'orateur cite les la problématique des infrastructures. «Il y a 618 marchés mal exploités ou inexploités au niveau national et ce à cause des marchands non satisfaits de la marge bénéficiaire administrée, refusent de rejoindre leurs étals», fait-il savoir, regrettant qu'«ils préfèrent exercer dans l'informel, encouragés par le comportement du consommateur maheureusement». L'exploitation de ces marchés impose, dit-il, «de revoir les outils de leur exploitation». Pour cela, le responsable suggère plusieurs mécanismes pour réguler le marché dont les infrastructures qui sont très importantes, voire indispensables. «Il y a le projet d'ouverture d'un certain nombre de marchés de gros dans différentes régions du pays qui aideront à stabiliser le marché globalement», avance-t-il, évoquant une réflexion lancée au ministère concernant la société Magro. Cette dernière est chargée, rappelle l'invité de la radio, de construire et gérer ces infrastructures.

Accompagnement du processus de développement dans le pays

Le ministre de la Communication souligne le rôle des médias

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, a souligné, lundi à Alger, l'importance des médias dans l'accompagnement du processus de développement dans toutes ses dimensions, appelant les journalistes algériens à contribuer à la promotion de l'investissement dans le pays. Présidant le lancement d'une session de formation sur le nouveau cadre juridique et réglementaire de l'investissement, organisée par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) en coordination avec le ministère de la Communication, au profit des journalistes des rédactions économiques, M. Meziane a expliqué que "la matière première des médias, notamment dans leurs relations avec les questions de développement consiste en une information précise et détaillée sur les projets de développement". Il a appelé la presse à s'ériger en "force de persuasion pour faire connaître les opportunités d'investissement et les procédures y afférentes, et à être au service du développement durable, toutes formes confondues". Le ministre a, dans ce contexte, mis en avant l'importance de la formation journalistique spécialisée, notant que la session de formation organisée par l'AAPI, permettrait de doter les journalistes de connaissances suffisantes pour comprendre l'écosystème de l'investissement en Algérie, y compris les procédures réglementaires, les cadres juridiques et les facilitations accordées dans ce cadre. De telles formations sont à même de consacrer le rôle des médias dans l'accompagnement du processus de développement dans le pays, "en recourant aux instruments de connaissance, et de sensibilisation tout en faisant preuve de responsabilité quant à la diffusion et au traitement de l'information avec professionnalisme, objectivité et précision, soutient le ministre. A cette occasion, il a relevé la "pleine disponibilité" de son département ministériel à assurer l'accompagnement médiatique nécessaire afin de "mettre en avant toutes les mesures et efforts déployés par l'Etat ainsi que le travail considérable accompli par l'AAPI, et de les faire connaître aux investisseurs potentiels, le secteur de la communication étant un partenaire essentiel du développement socio-économique". De son côté, le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, a souligné que "le lancement de cette session de formation au profit des journalistes des départements économiques découle de notre conviction profonde que les médias représentent un partenaire stratégique incontournable dans la promotion du climat des affaires et de l'investissement", mettant en avant "l'impact efficace de la presse sur le changement de la réalité et la dynamisation des transformations économiques".

BEM et BAC

Le calendrier des examens pour l'année scolaire 2024/2025 dévoilé

Le ministère de l'Education nationale a dévoilé, mardi, dans un communiqué, le calendrier des examens du Baccalauréat et du Brevet d'enseignement moyen (BEM) pour l'année scolaire 2024/2025, fixés du 1er au 3 juin 2025, pour le BEM et du 15 au 19 juin pour les épreuves du Bac. "Le ministère de l'Education nationale informe l'ensemble des candidats au Brevet d'enseignement moyen et au Baccalauréat pour l'année scolaire 2024/2025, que les dates des épreuves se dérouleront selon le calendrier suivant:

- Les épreuves du BEM: du dimanche 1er au mardi 03 juin 2025.

- Les épreuves du Baccalauréat: du dimanche 15 au jeudi 19 juin 2025", a indiqué le communiqué.

Le ministère a exprimé, à cette occasion ses vœux de "succès et de réussite à tous les candidats".

Pôle & Mic

Par B.Nadir

OPEP+, l'Algérie bénéficiaire !

Les prix du pétrole ont chuté mardi, le Brent atteignant 71,08 dollars et le WTI 68,01 dollars. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs : la suspension de l'aide militaire américaine à l'Ukraine, perçue comme un possible allègement des sanctions contre la Russie, ce qui pourrait augmenter l'offre de pétrole. De plus, l'OPEP+ a décidé d'augmenter sa production de 138.000 barils/jour, accentuant la pression sur les prix. Enfin, les nouveaux droits de douane américains sur le Canada, le Mexique et la Chine alimentent les craintes d'un ralentissement économique, pesant sur la demande de pétrole. L'OPEP a confirmé, ce lundi, le maintien de son plan de retour progressif et flexible des ajustements volontaires de 2,2 millions de barils par jour dès le 1er avril. Toutefois, l'Organisation a précisé que cette augmentation pourrait être suspendue ou une réduction de la production envisagée, en fonction des conditions du marché. Elle a également annoncé son intention de compenser la production excédentaire accumulée depuis janvier 2024. Cette déclaration intervient alors que le marché pétrolier reste volatil, influencé par les décisions géopolitiques et économiques mondiales. En effet, huit pays de l'alliance OPEP+, dont l'Algérie, ont décidé lundi d'un retour progressif des réductions volontaires de production pétrolière à partir du 1er avril. Cette décision, prise lors d'une réunion ministérielle en visioconférence, concerne également l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Irak, le Kazakhstan, le Koweït, Oman et la Russie. Le ministre algérien de l'Énergie, Mohamed Arkab, a souligné que cette initiative vise à garantir la stabilité du marché pétrolier international, illustrant l'engagement des membres du cartel à adopter une approche équilibrée face aux fluctuations du marché. « Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts continus de l'OPEP+ pour assurer un équilibre durable du marché et préserver les intérêts des producteurs et des consommateurs », a souligné Arkab, cité dans le communiqué. Cette décision fait suite à un examen approfondi de la situation actuelle du marché pétrolier et de ses perspectives d'évolution dans les mois à venir, selon le communiqué du ministère. Cette décision de l'OPEP+ s'inscrit dans un contexte de demande pétrolière en baisse, alors que plusieurs grandes économies subissent un ralentissement de la croissance, une inflation élevée et une diminution de la confiance des consommateurs. Face à ces défis, les producteurs adaptent leur stratégie afin de préserver la stabilité du marché.

Avec sept autres pays de l'Opep+

L'Algérie annonce un retour progressif de la réduction volontaire

L'Algérie et sept autres pays de l'alliance "Opep+" ont décidé, lundi, de procéder à un retour progressif, à partir du 1er avril prochain, de leurs réductions volontaires de production pétrolière, selon un communiqué du ministère de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables. Cette décision a été prise lors d'une réunion ministérielle tenue par visioconférence, réunissant les huit pays membres de l'Opep+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés non membres), qui appliquent des réductions volontaires de leur production pétrolière, à savoir: l'Algérie, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Irak, le Kazakhstan, le Koweït, Oman et la Russie. A l'issue de sa participation à la réunion, le ministre d'Etat, ministre de l'Énergie, des Mi-

nes et des Énergies renouvelables, Mohamed Arkab, a souligné que "cette décision reflète l'engagement des huit pays de l'Opep+ à adopter une approche responsable afin d'assurer la stabilité du marché pétrolier international". "Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts continus de l'Opep+ pour assurer un équilibre durable du marché et préserver les intérêts des producteurs et des consommateurs", a souligné M. Arkab cité dans le communiqué. Cette décision fait suite à un examen approfondi de la situation actuelle du marché pétrolier et de ses perspectives d'évolution dans les mois à venir, selon le communiqué du ministère. De son côté, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a publié un communiqué sur son site web, affirmant que les huit pays, "compte tenu des

fondamentaux sains du marché et des prévisions positives", ont décidé de procéder à un retour progressif et flexible des ajustements volontaires de 2,2 millions de barils par jour à partir du 1er avril 2025, comme convenu lors de la réunion de décembre dernier. Toutefois, les huit pays ont souligné la nécessité de "maintenir la flexibilité pour s'adapter aux conditions évolutives", soulignant que "cette augmentation progressive pourrait être suspendue ou inversée en fonction des conditions du marché", selon la même source. Selon les données jointes au communiqué de l'Opep, la production algérienne connaîtra une augmentation en avril prochain pour atteindre 911.000 barils par jour, avant d'augmenter progressivement à 1,007 million de barils par jour d'ici la fin de 2026.

Table ronde sur l'entrepreneuriat

L'Algérie et l'Italie réaffirment leur engagement à renforcer le partenariat économique

L'Algérie et l'Italie ont réaffirmé, lors de la table ronde sur l'entrepreneuriat organisée, lundi à Alger, leur engagement à renforcer le partenariat économique, à travers l'exploitation des opportunités d'investissement disponibles dans divers secteurs. Cette table ronde a été présidée par le ministre d'Etat, ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables, Mohamed Arkab et le vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République italienne, M. Antonio Tajani. La rencontre s'est déroulée en présence du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, du ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, du Secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'Énergie, chargé des Énergies renouvelables, Noureddine Yassaâ, ainsi que de l'ambassadeur d'Algérie à Rome, Mohamed Khelifi et de l'ambassadeur d'Italie à Alger, Alberto Cutillo. Étaient également présents, le PDG du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, le PDG du

groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, le Directeur général de l'Agence algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI), Omar Rekkache, et le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, en sus de représentants d'entreprises algériennes et italiennes. Intervenant à cette occasion, M. Arkab a mis en exergue la volonté commune des deux pays d'établir des relations économiques et commerciales "exemplaires", à travers l'exploitation des opportunités d'investissement disponibles, notamment au vu des atouts dont dispose l'Algérie, à savoir ses ressources naturelles variées, sa position géographique stratégique et ses infrastructures, faisant d'elle une "destination d'investissement attractive par excellence". Le ministre d'Etat a souligné que l'Algérie est devenue "un vaste chantier" pour des projets stratégiques dans des secteurs clés tels que l'agriculture, le tourisme, les mines, les énergies renouvelables, les communications, l'industrie et les services, mettant en avant la volonté du

pays d'attirer les investissements dans plusieurs domaines, notamment les nouvelles technologies de l'information, l'industrie automobile, les industries agroalimentaires, et d'autres. Après avoir rappelé les indicateurs économiques qui font de l'Algérie un "pays stratégique pour drainer les investisseurs", M. Arkab a mis en avant les opportunités disponibles en matière d'exploration et de production des hydrocarbures, dans le but de renouveler constamment les réserves du pays, "d'accroître sa capacité à répondre à la demande croissante en gaz et de préserver sa position en tant que fournisseur historique d'une énergie sûre et fiable". Le ministre d'Etat a également souligné l'importance du projet d'interconnexion électrique entre l'Algérie et l'Europe, "que nous oeuvrons à développer avec l'Italie", ainsi que les programmes d'investissement lancés par l'Etat dans le domaine des énergies renouvelables et le développement du secteur minier. "L'Algérie considère le développement du partenariat comme un mécanisme stratégique pour assurer le succès attendu de nos programmes de développement, afin que nous puissions développer et réaliser des projets incluant la maîtrise des technologies de production, le transfert de savoir-faire et d'expertise, la formation, la recherche, le développement et l'intégration nationale, à travers la création de richesse et d'emplois", a-t-il dit. Dans ce contexte, le ministre d'Etat a souligné que, bien que l'Italie soit l'un des principaux partenaires de l'Algérie, "les portes restent ouvertes au partenariat devant les hommes d'affaires italiens dans tous les secteurs". Pour sa part, M. Rekkache a évoqué, dans son intervention, l'amélioration significative du climat d'affaires en Algérie ces dernières années, ce qui a permis d'attirer des investissements italiens dans divers domaines, précisant que l'AAPI compte signer un accord avec son homologue italienne afin de renforcer les investissements entre les deux pays.

Fabrication de pièces de rechange automobiles en Algérie

Lancement d'un projet de partenariat algéro-chinois

Un projet de partenariat entre l'Entreprise nationale de tubes et transformation de produits plats "Anabib" et la société chinoise "Auto Lumiar" a été signé, lundi à Alger, pour la création d'une joint venture pour la fabrication de pièces de rechange automobiles en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère de l'Industrie. Le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb a présidé la cérémonie de signature entre "Anabib", filiale de la Société nationale de sidérurgie (SNS), et la société chinoise spécialisée dans la fabrication de pièces automobiles, concernant la création d'une joint venture qui produira des pièces détachées automobiles au niveau de l'unité "PTS" de Reghaia (Alger), en particulier des phares de voitures et des pare-chocs dans la première phase de production, pour fabriquer par la suite d'autres accessoires et pièces, ce qui contribuera au "renforcement



de la capacité de l'Algérie à répondre aux besoins du marché local", précise le communiqué. A cette occasion, le ministre de l'Industrie a salué cette démarche, soulignant qu'elle "reflète la politique du gouvernement pour le soutien aux partenariats stratégiques qui contribuent au transfert de technologies et au développement du

produit industriel national". Cette initiative "jouera un rôle clé dans la réduction de la dépendance aux importations, en fournissant des pièces détachées de haute qualité à des prix compétitifs, ce qui contribuera au développement du secteur de la construction automobile en Algérie", a-t-il ajouté.

Ramadhan et Tharawihs à la Grande Mosquée d'Alger

La 3ème Mosquée du monde brille de mille feux

Par Nadira FOUADAD

Les Algérois se bousculent au portillon en ce début du mois sacré du Ramadhan qui a débuté le samedi 01 Mars pour l'accomplissement des prières et aussi de la prière des Tharawihs à la Grande Mosquée d'Alger. Ce rituel est une aubaine pour des milliers de fidèles qui préfèrent passer leurs journées dans ce lieu de culte et pour accomplir cette prière des Tharawihs, au niveau de cette mosquée que chez eux, après le ftour. Alger la capitale est en prise à un vrai casse-tête créé par les files d'attente interminables et des embouteillages denses menant directement vers ce sacré lieu de culte et cet édifice après la rupture du jeûne. En effet, l'arrivée en renfort et en force des Algérois et des Algérois pour accomplir la prière du Tharawih illustre parfaitement cette curiosité et cet attachement inexplicable des uns et

des autres. Les automobilistes attendent de leurs côtés la fluidité de la circulation depuis des rues et des ruelles limitrophes, depuis l'autoroute d'Alger, pour pouvoir accéder à l'enceinte de la mosquée, sous l'oeil vigilant des services de police. Les autres fidèles utilisent les bus de l'ETUSA, mis à leurs dispositions grâce à un programme spécial Ramadhan, par cette entreprise de transport nationale, depuis les grands centres de rassemblement à Alger situés, entre autres, à la Place du 1er Mai, Place des Martyrs, Bachdjarah, Nouvelle ville Sidi Abdellah, Eucalyptus, Baraki, etc... Alger la capitale s'allume de mille feux après la rupture du jeûne en cette soirée ramadhanesque face à ce décor splendide qui marque et illustre parfaitement la grandeur de ce lieu qui n'est autre que la Grande Mosquée d'Alger, située au coeur de la capitale, ralliant l'Autoroute Est-Ouest et qui permet à tous les Algériens de venir accomplir

la prière en ce mois sacré. Pour les fidèles, les estimations ne sont pas encore prêtes selon les responsables mais il s'agit uniquement du début du mois sacré du Ramadhan. Cela suppose que rien n'est officiel mais on spéculé sur un nombre de presque un million de fidèles et curieux qui y transitent quotidiennement pour admirer la splendeur de ce monument architectural et surtout son rôle de culte comme un espace de paix et de rassemblement pour tous les citoyens algériens qui continuent d'affluer pour l'admirer et d'autres pour accomplir leurs prières du Maghreb et celle de la rupture du jeûne, inaugurée l'année dernière par le président Tebboune qui a surtout mis sur son rôle pour la promotion de la tolérance et du dialogue interreligieux. Djamaa El Djazaïr est considérée comme la plus grande mosquée d'Afrique. Elle la 3ème mosquée du Monde après les Mosquées de Médine et de la Mecque.

Transport des pèlerins vers les Lieux saints

Sayoud insiste sur une prise en charge optimale au niveau des aéroports

Le ministre des Transports, M. Saïd Sayoud, a donné, lundi, des instructions pour une prise en charge optimale du transport des pèlerins vers les Lieux saints, notamment à travers la création d'une commission chargée du suivi de l'organisation de la saison du hadj au niveau de tous les aéroports concernés, indique un communiqué du ministère.

Lors d'une réunion de coordination qu'il a présidée au siège du ministère, consacrée au suivi et à l'évaluation du niveau de préparation pour le transport des pèlerins vers les Lieux saints dans les meilleures conditions, M. Sayoud a ordonné de "créer une commission chargée du suivi de l'organisation de cette saison au niveau des aéroports concernés, avec

la participation de tous les intervenants en vue de suivre les préparatifs et d'examiner toutes les modifications proposées pour garantir l'efficacité et le succès du processus de la saison du hadj 2025". Cette réunion s'est tenue "en présence de cadres du ministère, de responsables d'entreprises du secteur du transport aérien, ainsi que de représentants des ministères concernés par l'opération, et des représentants du Croissant-Rouge algérien (CRA) et des Scouts musulmans algériens (SMA)", selon la même source. Cette rencontre de coordination a été l'occasion de s'enquérir de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures décidées pour accueillir les hadjis et assurer leurs déplacements à travers les 12 aéroports de

décollage prévus à cet effet, dans les meilleures conditions, précise le communiqué. Après avoir écouté les intervenants et après présentation des différentes mesures programmées en prévision de ce rendez-vous, M. Sayoud a mis en avant "la nécessité d'assurer tous les moyens matériels et humains, en vue d'une prise en charge optimale des pèlerins". Il a appelé à la nécessité de coordonner avec tous les intervenants, en vue de donner davantage de souplesse et de faciliter les mesures, à l'effet d'accélérer et de finaliser l'élaboration du programme des vols, tout en œuvrant à respecter les horaires. A cette occasion, M. Sayoud a salué "le rôle efficace des SMA et du CRA dans l'assistance des hadjis avec dévouement".

Pensions et allocations de retraite

Les bénéficiaires nés en mars appelés à renouveler leurs documents

La Caisse nationale des retraites (CNR) a invité les bénéficiaires de pensions et d'allocations nés au mois de mars à renouveler leurs documents durant ce mois et à utiliser l'application mobile "Retraite Dz" pour effectuer l'opération à distance, indique dimanche un communiqué de la CNR. La CNR a invité ainsi les bénéficiaires de pensions et d'allocations de retraite, nés en mars, à "renouveler leurs documents justificatifs durant le mois de mars 2025, les appelant, en outre, à effectuer cette démarche via l'application mobile +Retraite Dz+ qui permet un renouvellement simple et rapide, sans avoir à se déplacer aux agences locales", précise le communiqué. Concernant la retraite directe, "la reconnaissance faciale +R-Face+ sera utilisée pour confirmer que le bénéficiaire est bien en vie. Quant aux bénéficiaires de la

pension de réversion, ils doivent s'identifier via la même technique avant de scanner directement les documents requis via l'appareil photo de leur téléphone. "Une notification de confirmation sera envoyée via l'application +Retraite Dz+ une fois l'opération réussie", ajoute-t-on de même source. Dans le cadre de "l'amélioration des services administratifs et de la simplification des démarches au profit des retraités", la CNR adopte "une stratégie structurée pour le renouvellement périodique des documents justificatifs, en se basant sur le mois de naissance comme date fixée pour chaque retraité afin d'effectuer cette opération une fois par an", ajoute le communiqué. Concernant les documents à renouveler chaque année, il s'agit, pour la retraite directe, d'une fiche familiale de l'état civil avec mentions marginales, ou d'un certificat de

vie pour les retraités célibataires. Pour les bénéficiaires d'une retraite de réversion, les documents à renouveler sont, selon le cas échéant, les suivants:

-**Pour la veuve:** un certificat de non-remariage, une fiche familiale de l'état civil avec mentions marginales, -**Pour la fille orpheline majeure:** un certificat de non-remariage et une attestation de non-activité professionnelle rémunérée, -**Pour les orphelins majeurs:** un certificat de scolarité pour les moins de 21 ans, et une copie du contrat d'apprentissage pour les moins de 25 ans, -**Pour les ascendants:** une fiche familiale de l'état civil avec la mention marginale (en vie), -**Pour les enfants** présentant une inaptitude au travail: une attestation de non-activité professionnelle rémunérée, une fiche familiale de l'état civil avec mentions marginales", selon la même source.

Accidents de la route

08 morts et 208 blessés en 24h

Huit personnes sont décédées et 208 autres ont été blessées dans des accidents de la route enregistrés en 24 heures à travers le pays, selon un bilan rendu public, lundi, par la Protection civile. Les bilans les plus lourds ont été enregistrés dans les wilayas de Beni Abbès et El-Meniaâ, avec deux décès chacun, précise le communiqué. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus, durant la même période, pour l'extinction de 02 incendies urbains dans les wilayas de Constantine et Mostaganem, ajoute la même source.

Tiaret

Plus de 12.000 capsules de Prégabaline saisies

Un membre d'un réseau spécialisé dans le commerce illicite des stupéfiants a été arrêté, la veille du Ramadhan, par les éléments de la police judiciaire, relevant de la Sûreté de wilaya de Tiaret et une quantité de 12.045 comprimés psychotropes de marque Prégabaline a été saisie. En effet, cette affaire a été menée après des informations parvenues aux policiers, indiquant que le mis en cause utilisait son domicile pour stocker et vendre ces produits prohibés. Ainsi et après avoir avisé le procureur de la République près le tribunal de Tiaret et accompli toutes les formalités judiciaires, Le trafiquant de drogue a été présenté devant le procureur de la République qui l'a placé en prévention provisoire, en attendant sa comparution prochaine devant le tribunal compétent. **L.Bouhala**

Développement du haut débit domestique

Algérie Télécom remporte à Barcelone le Prix des meilleures pratiques

L'entreprise Algérie Télécom a été honorée, lundi, en marge du Mobile World Congress à Barcelone (Espagne), en recevant le Prix IDATE des meilleures pratiques en développement du haut débit domestique. Cette distinction témoigne de l'engagement de l'entreprise envers un avenir numérique durable, alliant innovation et respect de l'environnement. Le prix a été remis par IDATE au PDG d'Algérie Télécom, Adel Bentoumi, en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, lors du Forum Green All-Optical Network 2025. Dans une déclaration à la presse, M. Bentoumi a exprimé "sa profonde gratitude et son immense honneur de recevoir ce prix au nom d'Algérie Télécom. Il a souligné que "cette récompense témoigne de l'engagement d'Algérie Télécom envers un avenir numérique durable, alliant innovation et respect de l'environnement, et reflète notre vision d'un avenir numérique où chaque Algérien a accès à un haut débit de qualité, considéré comme un droit fondamental et un levier essentiel pour le développement économique et social de notre nation". Bentoumi a mis en avant "les efforts continus d'Algérie Télécom pour connecter chaque foyer, chaque entreprise et chaque citoyen aux opportunités infinies offertes par le monde numérique". Tout en exprimant sa fierté pour les avancées réalisées, le PDG a souligné la détermination d'Algérie Télécom "à poursuivre ses investissements, à renforcer son réseau et à explorer de nouvelles technologies, telles que les réseaux optiques verts, pour construire un avenir numérique plus inclusif et durable". Il a réitéré l'engagement d'Algérie Télécom à élargir ses services et à garantir que tous les Algériens puissent participer pleinement à l'économie numérique. "Nous sommes immensément fiers de nos réalisations, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire", a-t-il dit.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION WILAYA DE NAAMA
NIF : 415024000045103

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 05/2025

La Direction de l'Urbanisme, l'Architecture et de la Construction de la Wilaya de Naama lance un avis d'appel d'offre ouvert avec Exigence de capacités minimales dans le cadre des Travaux des VRD d'habitat rural groupé Commune de Mecheria (Programme 2018) Comme suit :

Lot 03: Voirie (Tertiaires) des 2262 HRG (Site4) à Mecheria

Seules les entreprises qualifiées Conformées aux exigences et conditions des cahiers des charges sont concernées par cet avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales ayant:

Conditions minimales d'éligibilité

- Certificat de qualification et classification professionnelle catégorie Quatre (04) et plus comme activité principale en travaux publics en cours de validité le jour de l'ouverture des plis.
- Avoir réalisé au moins un projet de même nature, justifiées par attestation de bonne exécution délivrée par le Service Contractant (Un établissement public à caractère administratif).
- L'Entreprise retenue ne peut bénéficier plus de 03 projets dans le cadre des reliquats (PEC2022) durant l'année Financière 2025.

Les soumissions constituées comme suit :

Le dossier de candidature contient : Une déclaration de candidature, Une déclaration de probité, Les statuts, Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise; Les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires.

L'offre technique contient : La déclaration à souscrire, un mémoire technique justificatif.

L'offre financière contient: la lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires (BPU), le détail quantitatif et estimatif (DQE).

Les soumissions constituées des offres techniques, financières et dossier de candidature accompagnées des pièces exigées (voir l'article 17 pages 15 et 16), devront être déposées au secrétariat de la Direction de l'Urbanisme, l'Architecture et de la Construction de la Wilaya de Naama boulevard cheikh Bouamama, wilaya de Naama.

Les offres techniques, financières et dossier de candidature devront être distinctes et continues dans les plis séparées avec indication pour chaque pli (offre technique) et (offre financière) et (dossier de candidature). Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 05/2025

Travaux des VRD d'habitat rural groupé Commune de Mecheria (Programme 2018)

Lot 03: Voirie (Tertiaires) des 2262 HRG (Site4) à Mecheria

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant 90 jours + la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres.

Le dépôt des offres sera pendant le dernier jour de la durée de préparation des offres quinze (15) jours et ce à partir de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offre dans le BOMCP ou sur un quotidien à édition nationale Avant 12:00 heure).

L'ouverture des plis se fera en séance publique le dernier jour de la préparation des offres à 14h:00 au siège de la Direction de l'Urbanisme, l'Architecture et de la Construction de la Wilaya de Naama, les soumissionnaires sont invités à y assister et si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure.

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531003501 05.03.2025

-REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE-

WILAYA DE TLEMCCEN
DAIRA DE CHETOUANE
COMMUNE D'AIN-FEZZA

NIS :098413125107533

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, le Président de l'Assemblée populaire communale d'AIN FEZZA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales n°01 par les presses nationales الجمهورية en date du 30/12/2024, et CAR Foot en date du 30/12/2024, na qu'après évaluation des offres que le projet:

Revêtement et vachèvement de l'aire de jeu à TIZI

est attribué provisoirement suivant le tableau suivant :

Intitulé de l'opération	Nom de l'entreprise	Montant de la soumission	Délai de réalisation	Observation
Revêtement et vachèvement de l'aire de jeu à TIZI	HAMOUDI AHMED N.I.F: 188130102800134	8 925 000 ,00 DA	75 JOUR	-L'offre technique recevable -L'offre le moins disant

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours comptés à partir de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans la presse national, auprès du président de la commission des marchés du service contractant domicilié au siège de la commune d'AIN FEZZA .

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE COMMUNALE

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531003476 05.03.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LE JEUNESSE ET DES

DIRECTION DE LA JEUNESSE SPORTS
WILAYA DE AIN TEMOUCHENT ET DES SPORTS

NIF : 096 246 01 90 366 19

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article N°65 du décret présidentiel N°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Ain Témouchent informe l'ensemble des participants à l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales N°01/2025 relatif à l'Aménagement du Stade OUCIEF Omar et Ses Annexes à Travers la wilaya (Lot N°01 : Aménagement de la structure Métallique de la Salle Larbi BENDJERID Ain Témouchent -Lot N°02: Aménagement Intérieur et Extérieur de la Salle OMS Larbi BENDJERID Ain Témouchent- Lot N°03: Aménagement Intérieur et Extérieur du Stade OUCIEF Omar Ain Témouchent, Lancé le 20/01/20225 sur «الوقت» et le 23/01/2025 sur «Jeunesse d'Algérie»

Projet	Entreprise	Montant de L'Offre Financière après Correction	Note offres Technique	Délai	N° Immatriculation Fiscal	Observation
Aménagement du Stade OUCIEF Omar et Ses Annexes à Travers la wilaya Lot N°01: Aménagement de la structure Métallique de la Salle Larbi BENDJERID Ain Témouchent	SNC NADER ET CIE Cité 132 Logements LSP Bloc 'E' Hay El Yasmine ORAN	49.496.622,00 DA en TTC	68,00 Points	05 Mois et 10 Jours	000631010850560	Offre Moins disante
Lot N° 02 : Aménagement Intérieur et Extérieur de la Salle OMS Larbi BENDJERID Ain Témouchent	SARL BATIMAS E.B.T.P.H Cité 30 Logements Zone 08 MASCARA	53.127.348,89 DA en TTC	68,00 Points	05 Mois	000129066245470	Offre Moins disante
Lot N°03: Aménagement Intérieur et Extérieur du Stade OUCIEF Omar Ain Témouchent	ETB NAHAL Djallal Cité SIDI Cheikh 80 Logements N° 03 SAIDA	22.513.357,72 DA en TTC	69,20 Points	06 Mois	177310106542183	Offre Moins disante

Il est accordé un délai de dix (10) jours, à compter de la 1er parution pour toutes requêtes des soumissionnaires au sujet de cet avis, conformément à l'article N° 56 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article N°82 du décret présidentiel N°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LE DIRECTEUR

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531003456 05.03.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Mascara
Daïra de Tighennif
Commune de Tighennif

AVIS D'ATTRIBUTION

Conformément à la disposition de l'article 65 alinéas 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service publics, la commune de Tighennif informe l'ensemble des Soumissionnaires que le projet objet d'appel d'offres Ouverte avec exigence des Capacités Minimales N°: 21/2024 Parus, dans les quotidiens nationaux: "الجمهورية" en date du : 29/12/2024, et " Le Carrefour d'Algérie" en date du : 06/03/2024.

Projet : Réalisation et Aménagement des Terrains combinés

- Commune de Tighennif

A été attribué provisoirement comme suit :

Lot	Entreprise	Montant en TTC et en DA	Note Technique	Délai d'exécution	Obs
Lot n° 01 : Réhabilitation et Aménagement du terrain Combiné à coté Creche	Entreprise BELHACHEMY Mourad - Mascara NIF 169290101086192	10.399.410.00	73,5 Pts	Trois (03) mois	Moins disant
Lot n° 02 : Réhabilitation et Aménagement du terrain Combiné Cité Essalam	Entreprise Djillali Abdelkader - Oran NIF : 187480500242150	8.590.610.00	75,5 Pts	Trois (03) mois	Offre Unique
Lot n° 03 : Réhabilitation et Aménagement du terrain Combiné Cité Aici Tayeb	BENKAHLA Khelifa - Khalouia - Mascara NIF : 1972292000050	9.778.230.00	47,5 Pts	Deux mois et Vingt Cinq Jours	Moins Disant
Lot n° 04 : Réalisation d'un terrain Combiné (Pole Urbain)	NAHAL Djallel - Saïda NIF : 1773101106542183	7.273.875.00	60 Pts	Soixante (60) jours	Moins disant

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission Communale des marchés publics, dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les Quotidiens nationaux et BOMOP.

Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tighennif

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531003470 05.03.2025

Transport renforcé au niveau de l'usine de dessalement

Les habitants de Cap blanc respirent enfin



Par B. Habib

Le transport public des ouvriers de l'usine de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc, à Ain Kerma, inaugurée jeudi 20 février 2025 par le président de la République Abdelmajid Tebboune, pour renforcer la sécurité hydrique de l'Algérie, a été soutenu suite aux instructions données à la Direction de Transport de la wilaya d'Oran qui a mis les moyens nécessaires dont plusieurs bus à la disposition des employés de la station de dessalement en ques-

tion. Un plan de transport spécial a été mis en œuvre pour les travailleurs de cette unité, consistant en la dotation de plusieurs bus affrétés à la ligne Ain Kerma-usine de dessalement, pour améliorer les conditions de travail des employés. De même que le problème lié à la carence en nombre suffisant de bus de transport des citoyens de Cap Blanc à Ain Kerma qui surgit au grand jour, au lendemain de la mobilisation des bus pour les travailleurs en service, lors des différentes phases des travaux de réalisation de l'usine et le début des es-

sais suivis de la mise en service, a été enfin réglé après la décision prise par la Direction de Transport d'injecter des bus supplémentaires afin de satisfaire la clientèle, d'autant plus que le transport de masse est très indispensable, voire incontournable, dans la vie quotidienne des habitants notamment durant le mois de Ramadhan, ce qui exige une réponse immédiate aux préoccupations des riverains, en matière de déplacement et de mobilité soit pour le travail, soit pour les approvisionnements journaliers nécessaires du mois sacré.

Une équipe de l'EHU d'Oran se rend à Labiodh Sidi Cheikh

15 opérations chirurgicales en maxillo-faciale réalisées

Une équipe médicale du service de chirurgie maxillo-faciale de l'EHU d'Oran s'est rendue, la semaine dernière à l'hôpital public d'El-Abiodh Sidi Cheikh, pour réaliser 15 opérations chirurgicales complexes, spécialisées en maxillo-faciale, dont une greffe osseuse autologue du maxillaire pour un enfant de dix ans souffrant d'une malformation congénitale, a indiqué, dimanche, un communiqué de l'établissement. L'équipe médicale, composée de trois chirurgiens spécialisés en chirurgie maxillo-faciale, d'une anesthésiste-réanimatrice et d'un technicien des salles opératoi-

res, s'est rendue à l'hôpital public d'El-Abiodh Sidi Cheikh, dans le cadre d'un jumelage visant à renforcer la coopération entre les établissements de santé, a-t-on précisé de même source. Cette équipe a réalisé des interventions chirurgicales complexes pour traiter des blessures et fractures au niveau du visage et de la mâchoire, ainsi que des malformations congénitales, dont une opération complexe pour un enfant de 10 ans, qui a nécessité une greffe osseuse autologue du maxillaire, a-t-on fait savoir. Cette équipe médicale, sous la supervision du Professeur Hireche Ka-

rim, chef du service de chirurgie maxillo-faciale de l'EHU d'Oran, a effectué, en plus des interventions chirurgicales, 45 consultations spécialisées et mis en place des plans de traitement adaptés pour améliorer la prise en charge des patients, a-t-on ajouté. Le même communiqué indique que l'équipe médicale a également organisé une session de formation destinée aux médecins et chirurgiens dentistes de l'hôpital, afin de renforcer la dimension pédagogique, où les dernières techniques de diagnostic et de traitement des pathologies du maxillaire et du visage ont été présentées.

Chambre d'agriculture d'Oran

Formation de près de 150 agriculteurs et porteurs de projets dans les techniques modernes

Plus de 149 agriculteurs et porteurs de projets de la wilaya d'Oran ont bénéficié, récemment, d'une formation dans six spécialités agricoles, selon des techniques modernes, a indiqué, lundi, la Chambre d'agriculture de la wilaya. La même source a précisé que 31 personnes ont été formées à l'apiculture, 43 à l'élevage de bovins, 35 à l'arboriculture fruitière, 32 à l'élevage de volailles et 8 à la myciculture (culture des champignons). Il s'agit d'agriculteurs, de leurs parents et de personnes intéressées par les mé-

tiers agricoles, ainsi que de porteurs de projets dans le cadre des dispositifs de soutien mis en place par l'Etat, selon la même source. Par ailleurs, 17 femmes ont également bénéficié de cette formation, qui a duré un mois, organisée au siège de la Chambre d'agriculture sis dans la commune de Misserghine, et animée par des enseignants spécialisés dans le domaine, a-t-on précisé. La plupart des participants à cette formation, organisée par la Chambre d'agriculture et qui a été sanctionnée par un certificat de qualification,

étaient des jeunes motivés par le désir de créer des micro-entreprises dans les spécialités agricoles mentionnées ou d'améliorer leurs performances dans le domaine agricole. La même Chambre prévoit d'autres formations et propose, lors du prochain cycle, neuf (9) spécialités agricoles, dont cinq nouvelles dans les domaines des «équipements agricoles», des «fromages traditionnels», des «plantes médicinales», de «l'extraction des huiles essentielles» et des «légumes», selon la Chambre d'agriculture.

17ème Dourouss Mohammadia à la Zaouïa Belkaïdia d'Oran
«Le soufisme, essence de la religion et étape d'El Ihssan»



La Zaouïa Belkaïdia Hebria d'Oran a retenu le thème "Le soufisme, essence de la religion et étape d'El Ihssan" pour être le sujet de la 17e édition du colloque des Dourouss Mohammadia, qui débutera à la mi-Ramadhan, a-t-on appris, lundi, auprès de cette zaouïa. Le responsable de l'enseignement religieux, M. Ahmed Maazouz, a souligné à l'APS que ce thème a été choisi pour cette édition des Dourouss Mohammadia, qui durera neuf jours, dans la même méthodologie adoptée par la Zaouïa Belkaïdia Hebria lors de la création de cet événement religieux et scientifique annuel. Il est organisé, chaque année durant le mois sacré du Ramadhan, dans le cadre des efforts de la zaouïa pour servir l'Islam et diffuser ses enseignements dans un esprit de modération et de tolérance, invitant chaque année un groupe de chercheurs et de scientifiques de différents pays musulmans à y participer. La 16e édition des Dourouss Mohammadia, qui a eu lieu lors de Ramadhan passé, avait abordé le thème "La doctrine ach'ari, référence de la nation islamique", avec la participation d'ulémas d'Algérie, de Turquie, de Syrie, d'Egypte, de Jordanie, du Liban, du Nigéria et de Mauritanie, qui ont présenté 27 conférences en neuf jours, en présence des étudiants de la zaouïa, de chercheurs et de passionnés des études islamiques.

CHU d'Oran «Docteur Benzerdjeb»
Des ateliers thérapeutiques de cuisine

Le service de médecine physique et de réadaptation du CHU Docteur Benzerdjeb d'Oran a innové en lançant récemment des ateliers thérapeutiques de cuisine destinés à des patients en situation de handicap. Une initiative originale qui marie rééducation et créativité, comme l'a confirmé le Pr Layadi Khaled, chef de ce service. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre de l'ergothérapie, une approche thérapeutique visant à améliorer les capacités motrices et cognitives des patients grâce à des activités ciblées. Depuis quelques mois, une dizaine de participants apprennent ainsi à préparer des plats, pâtisseries et chocolats, encadrés par une équipe pluridisciplinaire: médecins spécialistes en réadaptation, kinésithérapeutes, ergothérapeutes bénévoles et membres d'une association locale. «Ces exercices stimulent la concentration, la coordination des mouvements et renforcent l'autonomie », souligne le Pr Layadi Khaled. Organisés une fois par semaine, ces ateliers ne se limitent pas à la cuisine : le service prévoit d'élargir son offre avec des activités comme la poterie ou les boules magiques. L'objectif? Allier réadaptation physique et acquisition de compétences utiles, voire ouvrir la voie à une future activité professionnelle pour certains patients. «L'idée est de rendre la rééducation concrète et valorisante», ajoute le professeur. Une démarche qui transforme les gestes du quotidien en leviers de progrès, tout en créant du lien social.

Police de Sidi Bel-Abbès

La lutte contre la cybercriminalité s'intensifie

La brigade de lutte contre la cybercriminalité de la police judiciaire de Sidi Bel-Abbès a annoncé avoir traité 16 affaires liées à la cybercriminalité au cours du seul mois de février, impliquant 22 personnes. Ces chiffres témoignent de l'intensification des efforts des forces de l'ordre pour contrer les délits en ligne, qui prennent des formes de plus en plus variées. Les affaires traitées par la police couvrent un large éventail de délits, allant de la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux à l'usurpation d'identité, en passant par la diffamation et l'escroquerie en ligne. Ces actes malveillants peuvent avoir de graves conséquences pour les victimes, tant sur le plan financier que moral. Parallèlement à son action répressive, la police de Sidi Bel-Abbès poursuit ses campagnes de sensibilisation et d'information sur les dangers de l'Internet et des réseaux sociaux. Elle appelle les citoyens à faire preuve de prudence et de vigilance lors de leurs interactions en ligne, en particulier lorsqu'il s'agit de partager des informations personnelles ou de réaliser des transactions financières. La police de Sidi Bel-Abbès rappelle que la lutte contre la cybercriminalité est l'affaire de tous et que la vigilance de chacun est essentielle pour se protéger et protéger les autres. **Mohamed Nouar**

Port de Mostaganem

Acquisition de nouveaux équipements pour un fonctionnement en H24 et 7j/7



L'entreprise portuaire de Mostaganem a acquis, récemment, de nouveaux équipements en vue de passer au système de travail en continu, en H24 et 7 jours sur 7, a-t-on appris, lundi, auprès de la wilaya. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à instaurer ce mode de fonctionnement dans les ports économiques du pays, dont le port commercial de Mostaganem, indique-t-on. Selon la même source, les services de la wilaya ont effectué, tôt ce lundi matin, une visite inopinée pour vérifier l'engagement du port à mettre en œuvre ce système de travail en continu. Lors de cette visite, la commission de wilaya a évalué la disponibilité du port à accueillir les opérateurs économiques dans des conditions optimales. Elle a également inspecté certains des nouveaux équipements dont l'entreprise a récemment bénéficié. A cet égard, le port de Mostaganem a été doté de nouveaux scanners qui contribueront à améliorer considérablement ses performances, à accroître son activité et son efficacité, en conformité avec les instructions des hautes autorités du pays, précise la même source. Ces dernières années, l'activité commerciale au port de Mostaganem s'est stabilisée autour d'un volume d'un million de tonnes par an, avec une augmentation notable des exportations hors-hydrocarbures, notamment des produits sidérurgiques (rond à béton et bobines), du clinker, ainsi que certains produits agroalimentaires et agricoles, tels que les légumes et les dattes, souligne-t-on.

Tissemsilt

Des infrastructures modernes pour un avenir prometteur

Par ABDENOUR M.

Tissemsilt poursuit sa transformation avec la mise en œuvre de plusieurs projets structurants. L'un des plus attendus est sans doute le doublement de la RN 127, qui renforcera la connectivité de la wilaya avec les principaux axes autoroutiers du pays. D'une longueur de 73 km, ce projet permettra de fluidifier la circulation et d'améliorer la sécurité routière. Il s'inscrit dans un plan de développement ambitieux qui vise à doter la région d'infrastructures modernes et adaptées aux besoins croissants des usagers. Le wali de Tissemsilt, M. Bouzaid Fethi, suit de près l'avancement des travaux et a appelé les entreprises à accélérer le rythme pour respecter l'échéance prévue. Grâce à ces investissements, Tissemsilt se positionne comme un pôle stratégique, renforçant son intégration au réseau routier national et contribuant au développement durable de la région. Pour rappel, le secteur des travaux publics qui a bénéficié d'un programme complémentaire de développement de la wilaya de Tissemsilt, décidé et approuvé par le Président de la République, au profit de Tissemsilt, permettra d'amorcer une relance socioéconomique dans tous les domaines, mais surtout de désenclaver définitivement la wilaya et qui comprend un portefeuille de 13 projets dans le secteur des travaux publics d'une enveloppe financière de 47,62 milliards DA, soit 48,83%



de l'enveloppe globale du programme de développement. s'agit de ce qui suit: Dédoublage et réaménagement de la route nationale (RN) 14 reliant la wilaya de Tissemsilt à Khemis Miliana, dans la wilaya d'Aïn Defla, sur une distance de 84 km, Réalisation du dédoublement de la RN

127 sur une distance de 73 km ainsi que la Réalisation du dédoublement de la RN 120 entre Layoune et la limite de la wilaya de Djelfa sur une distance de 22 km. La wilaya de Tissemsilt connaît une avancée significative dans le secteur des travaux publics.

Une lutte renforcée contre le trafic de drogue

La récente arrestation de deux individus, impliqués dans le trafic de psychotropes à Tissemsilt, met en lumière l'efficacité des forces de l'ordre dans la lutte contre ce fléau. La saisie de 783 comprimés d'ecstasy témoigne de l'ampleur du trafic qui menace la jeunesse et la stabilité sociale. La Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI) a agi sur la base de renseignements précis, ce qui démontre l'importance du travail de veille et de coordination. L'arrestation des suspects a été rendue possible grâce à une surveillance active et une intervention rapide au niveau de l'entrée ouest de la ville. Face à la recrudescence du trafic de stupéfiants, les autorités redoublent d'efforts pour éradiquer ce phénomène. Les récentes opérations montrent que la lutte contre ce type de criminalité nécessite une approche proactive et une coopération étroite entre les services de sécurité et la population. **ABDENOUR M.**

L'héroïne Yamina Meghiche de Relizane

Un exemple de courage et de lutte contre le colonisateur oppresseur français

La chahida Yamina Meghiche de Relizane est un exemple vivant de courage et un symbole de la lutte héroïque contre le colonisateur oppresseur français pour la libération de la patrie. Surnommée "Dalilla", cette héroïne a incarné le sacrifice pour la liberté et la souveraineté nationale. Son combat, mené les armes à la main, s'est étendu à plusieurs régions de la wilaya de Relizane, jusqu'à sa mort en martyre, le 26 février 1959. Elle avait 18 ans. Née le 21 décembre 1941 au douar Ouled Aïcha, dans la commune de Djidiouia (40 km à l'Est de Relizane), Yamina Meghiche grandit dans une famille aisée. Son père, Hadj Abdelkader, était un combattant et un grand agriculteur de la région. Après le décès de sa mère, elle fut élevée, dès l'âge de cinq ans, par des proches à Relizane, chez la martyre Hadja Abed Atika. Elle a suivi sa scolarité primaire à l'école de "Sahat El-Masjid" et apprenait également le Coran dans la zaouïa de Cheikh Sidi Abdelkader Benadda El-Bouabdelli, au centre de la ville de Relizane. A l'âge de 14 ans, elle retourna à Djidiouia, où elle fut témoin des événements de la Révolution. Sa maison familiale servait de refuge pour les chefs de la région IV et les membres de l'Armée de Libération Nationale

(ALN), grâce à son père, qui apportait soutien logistique, vivres et renseignements à des leaders comme le commandant Benadda Benaouda, dit "Si Zaghoul", et Kerzazi Abderrahmane, dit "Si Tarek", selon l'historien Mohamed Gheretil. Après la grève des étudiants du 19 mai 1956, Yamina rejoignit les rangs de l'ALN en 1957, à l'âge de 16 ans, aux côtés des combattantes Belhadj Abed Atika, Ouazani Zoulikha (surnommée "Nouara") et sa sœur Ouazani Yamina, dite "Hafsa". Elle fut affectée au commandement de la région IV, située dans les montagnes de l'Ouarsenis à Ramka. Dans cette région, qui fut l'un des foyers ardents du combat pour la libération du pays, elle reçut une formation en soins infirmiers dispensée par le médecin et combattant Benchouk Mohamed à l'hôpital militaire de Ramka (au Sud-est de Relizane). Elle devint ensuite infirmière au sein des unités combattantes de la glorieuse Armée de libération nationale (ALN). En 1958, elle épousa le capitaine Zenasni Abdelkader, avec qui elle eut un fils prénommé Hassan. Le capitaine, désormais connu sous le nom d'"Abou El Hassan", était auparavant surnommé "Abdelbaki". Yamina Meghiche participa à de nombreuses opérations et batailles, combattant avec

acharnement contre l'occupant. Elle était réputée pour son courage, portant son fils sur son dos, sa trousse médicale à la main et son arme à l'épaule. Selon son frère, Moulay Meghiche, Yamina montrait dès son jeune âge un esprit vif, une maturité remarquable et un intérêt pour la lutte des Moudjahidine. En février 1959, les forces coloniales françaises imposèrent un siège à la région de Charrata, au sud de Ramka, où se trouvait le quartier général de la région IV. Une bataille féroce éclata, le 26 février, mobilisant d'importantes troupes françaises, appuyées par plus de 30 avions de combat. Sous un bombardement intense, les combats se poursuivirent jusqu'au lendemain. Face à la violence de l'affrontement, les commandants divisèrent leurs unités en petits groupes pour rompre l'encerclement et permettre aux Moudjahidine de se replier vers d'autres zones. La France utilisa le napalm pour incendier les forêts, causant la mort de dizaines de combattants, dont Yamina Meghiche et son fils Hassan, âgé de six mois, égorgé par des soldats français. Lors de la bataille de Cherrata, elle tenta de protéger son fils en le cachant sous des buissons, mais son cri attira les soldats français, qui le tuèrent sans pitié.

Paiement électronique à Béjaïa

La Direction du Commerce rappelle aux commerçants l'obligation d'utilisation des TPE

Par Hocine Smaali

Disposer d'un terminal de paiement électronique (TPE) est désormais une obligation faite aux commerçants que vient de rappeler la Direction du Commerce de la wilaya de Béjaïa. En effet, pour faciliter les paiements par carte et l'encouragement du commerce en ligne qui permet d'offrir des solutions de paiement sécurisées et pratiques, la Direction du Commerce de la wilaya de Béjaïa rappelle, à tous les opérateurs économiques, l'obligation de proposer des terminaux de paiement électronique (TPE) aux consommateurs. Une initiative qui vise « à encourager le commerce en ligne et à offrir des solutions de paiement sécurisées et pratiques », indique un communiqué de cette Direction qui rappelle qu'à « partir du 01/01/2025, toute exposition à cette obligation expose à des sanctions selon l'ar-

ticle 111 de la loi n° 17-11 du 17 décembre 2017, relative à la loi de finances pour l'année 2018 ». La Direction du Commerce de la wilaya de Béjaïa invite les opérateurs économiques à se rapprocher des banques habilitées pour obtenir un TPE. La présentation d'un récépissé de demande de TPE approuvé par l'une de ces banques, lors des contrôles, permet d'éviter ces sanctions. Jusque-là, le paiement électronique (e-paiement) s'était concentré, force est de le constater, sur le règlement de factures.

Les grands facturiers, à l'image de l'Algérienne des eaux (ADE), Sonelgaz, Algérie télécom, les opérateurs de téléphonie mobile, les compagnies d'assurance et de transport aérien ont facilité l'accès à ce mode de paiement très prisé. A cela s'ajoute l'utilisation des distributeurs automatiques de billets (DAB) dont la plupart des établissements financiers (Postes et banques) sont dotés de ces machi-

nes qui facilitent les opérations de retrait. Les DAB ont solutionné les problèmes de ruptures en chèques et les chaînes devant les guichets des bureaux de poste et banques. Avec le temps, ces DAB, installés à l'entrée des établissements financiers, affichent presque régulièrement leur incapacité à répondre à la demande des usagers de la carte interbancaire (CIB) dont la plupart sont les détenteurs de compte CCP. Absence d'argent, rupture de connexions et panes sont autant de causes qui font que ces distributeurs affichent souvent sur leurs écrans cette mention agaçante de "hors service" ou d'une croix rouge sur leurs écrans vides. La mise à disposition de terminal de paiement électronique pour les consommateurs est une excellente action qui devra être accompagnée de sensibilisation et de campagne d'information pour rassurer le consommateur sur son utilisation quotidienne.

Médéa

Relance en juin prochain de l'Unité de fabrication de principes actifs de Saidal

L'Unité de fabrication de principes actifs pour antibiotiques relevant du complexe "Antibiotical" du Groupe Saïdal à Médéa, reprendra du service au mois de juin prochain, a annoncé, lundi, le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Wassim Kouidri. Dans une déclaration à la presse à l'issue d'une visite d'inspection qu'il a effectuée au niveau de cette unité, en compagnie des autorités locales, le ministre a assuré que l'unité de fabrication de principes actifs pour antibiotiques de Harbil à Médéa, "reprendra du service en juin prochain, après un arrêt de 19 ans". Elle constituera désormais "l'une des plus grandes unités de production de ce type de produits au monde, avec une capacité de production estimée à 750 tonnes /an, équivalant à 850 millions de dollars", a-t-il ajouté. D'anciens cadres et employés affectés à cette unité avant sa fermeture, ont été rappelés pour assurer cette remise en activité, outre des retraités contractuels en vue d'un transfert d'expertise et d'expérience, a précisé le ministre. Selon M. Kouidri, les besoins de l'Algérie en principes actifs pour antibiotiques sont estimés à un quart (1/4) de la production de cette usine, le reste étant destiné à l'exportation. Il a souligné, à ce titre, que les frais de production "exorbitants" de ces matières ont poussé la majorité des fabricants du domaine à l'échelle mondiale, dont l'Europe, à arrêter leur production. "Ce type de matières premières est actuellement fabriqué en Chine seulement", a-t-il noté. Néanmoins, une baisse de 27% sera opérée dans le coût du produit algérien comparativement au chinois, a-t-il informé, assurant que "Saidal a déjà reçu des commandes pour ce produit, émanant des quatre coins du monde. Un fait devant contribuer dans une grande mesure à consacrer la sécurité sanitaire". Outre les principes actifs,

l'unité de Médéa peut assurer la production de 10% de différents types de ferments utilisés en médicaments dans le but de réduire la facture d'importation de cette substance, estimée à 22 millions de dollars, en plus des édulcorants, également, utilisés dans l'industrie pharmaceutique de manière à couvrir les besoins de l'Algérie en la matière, a souligné le ministre. S'exprimant sur la production de médicaments du groupe Saidal, M. Kouidri a indiqué que ce dernier a assuré près de 77% des besoins nationaux en la matière en 2024, un fait l'habilitant, a-t-il dit, "à occuper une place de leader à l'échelle africaine, voire même arabe". Sur un autre plan, le ministre de l'Industrie pharmaceutique a révélé que le Groupe Saidal s'attèlera, durant cette année 2025, à produire 50 matières premières pour divers médicaments, à travers l'ouverture de

trois (3) grandes usines de production de matières premières. La 1ère à Batna, destinée à la production de matières premières pour le paracétamol, l'acide acétylsalicylique et des médicaments pour soigner les maladies cardiaques, la 2e à Sétif dédiée aux matières premières pour anti-cancérigènes, et la 3e à Médéa affectée à la production des anti-inflammatoires et des matières premières pour antidiabétiques. Ces projets, inscrits dans le cadre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à hausser le volume des exportations hors hydrocarbures, vont contribuer à la "consécration de la sécurité sanitaire", a ajouté le ministre, rappelant que le président de la République considère Saidal comme la "locomotive" de la sécurité sanitaire du pays.

Mort du Martyr Larbi Ben M'hidi

Oum El Bouaghi commémore le 68ème anniversaire

La wilaya d'Oum El Bouaghi a commémoré, lundi, le 68ème anniversaire de la mort du Chahid-symbole Larbi Ben M'hidi (1923-1957). Le wali, Benabdallah Chaib Eddour, accompagné des autorités locales civiles et militaires, d'un représentant du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droits, de membres de la famille révolutionnaire, des acteurs de la société civile et de nombreux citoyens, s'est rendu à cette occasion dans la demeure du Chahid, au douar d'El Kouahi, lieu de naissance du Martyr, situé à quelque 70 km d'Ain M'lila.

Le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des Moudjahidine, Salah Bouraoui, a prononcé, aussitôt après une cérémonie de recueillement à la mémoire des Martyrs de la Révolution et l'exécution de

l'hymne national, une allocution dans laquelle il a rappelé les qualités du héros Larbi Ben M'hidi, qu'il a décrit de "jeune militant profondément engagé et de meneur d'hommes avisé qui eut le mérite de participer au déclenchement de la glorieuse Révolution par des opérations commando dans la nuit précédant le 1er novembre 1954". Le héros-symbole Ben M'hidi "tenait par-dessus tout à l'exécution avec succès des décisions du Congrès de la Soummam, le 20 août 1956, pour organiser le processus révolutionnaire sur les plans politique et militaire", a-t-il ajouté, mettant en exergue "la bravoure du Martyr Larbi Ben M'hidi, sa fermeté et les leçons qu'il a administrées aux colonialistes en matière de sacrifice, de courage et de résilience face à la torture".

Jijel

Le port de Djen Djen fonctionne tous les jours 24h/24

Le port de Djen Djen, dans la wilaya de Jijel, fonctionne désormais durant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, a affirmé, lundi, le Président directeur-général par intérim de l'entreprise portuaire, Messaoud Kidri. "En exécution des instructions des hautes autorités du pays relatives à la mise en œuvre du système de travail continu au sein des infrastructures portuaires commerciales, le port de Djen Djen fonctionne désormais durant tous les jours de la semaine et sans interruption", a indiqué le même responsable à l'APS. Pour assurer ce fonctionnement en continu, les responsables du port ont mobilisé toutes les ressources humaines et matérielles à travers la location d'équipements et d'engins, le recrutement de 20 nouveaux travailleurs et l'embauche proactive de 10 caristes, selon la même source. Une "opération d'évaluation sera effectuée périodiquement pour s'assurer en permanence que le personnel en place est suffisant", a encore fait savoir le même responsable, ajoutant que d'autres recrutements d'ajustement pourraient être opérés si nécessaire. Selon M. Kidri, le nouveau système de travail "améliorera l'efficacité du port et permettra de substantielles économies, notamment avec la réduction attendue de la durée de séjour des navires à quai, mais également en rade, réduisant ainsi les surestaries et, partant, le coût du transport maritime des marchandises, l'efficacité du port et son attractivité.

Ghardaïa

Ouverture de 20 restaurants pour l'iftar

Plus de 20 restaurants pour l'iftar sont ouverts durant le mois de ramadhan dans la wilaya de Ghardaïa. Elle est portée par des bénévoles, des donateurs et le Croissant-Rouge algérien, comme l'ont confirmé ce lundi les autorités locales, selon des informations obtenues auprès des services de la wilaya. Sous stricte supervision sanitaire, ces espaces, répartis dans toute la wilaya de Ghardaïa, servent plus de 2 000 repas chauds quotidiennement. En parallèle, 300 kits de repas froids sont distribués chaque jour sur les axes routiers stratégiques (RN-1, RN-49, RN-107), essentiels pour relier le Nord au Sud du pays. À la gare routière de Ghardaïa, des citoyens anonymes offrent également des repas aux voyageurs à l'heure de la rupture du jeûne. Au-delà de la restauration, la wilaya a lancé une opération d'aide financière: des chèques de 10 000 DA ont été remis à des familles vulnérables dans toutes les communes. Le secteur des Affaires religieuses et des Wakfs a, quant à lui, mobilisé 120 millions de DA via la Zakat (aumône obligatoire) pour soutenir 1 025 foyers nécessiteux, identifiés par les comités de mosquées. «Ces restaurants sont soumis à des contrôles quotidiens pour garantir l'hygiène et le respect du protocole sanitaire», insiste Djelloul Choubi, secrétaire général de la wilaya.

Autoroute de Ben Aknoun, direction Dar El Beïda

05 blessés dans un accident la circulation à Alger

Un accident de la circulation s'est produit, dans la nuit du dimanche à lundi, sur l'autoroute de Ben Aknoun, direction Dar El Beïda, dans la wilaya d'Alger. Selon un communiqué de la Protection civile, l'accident a impliqué neuf voitures et un camion avec remorque, causant des blessures à cinq personnes. Les équipes de la Protection civile sont rapidement intervenues sur les lieux pour secourir les victimes. Les cinq victimes, qui ont souffert de diverses blessures, ont été immédiatement prises en charge et transportées vers l'hôpital local pour y recevoir les soins nécessaires. Les circonstances exactes de l'accident restent à déterminer, mais les collisions en chaîne sur les autoroutes sont souvent liées à des facteurs tels que la vitesse excessive, la fatigue ou le non-respect des distances de sécurité.

مكتب الأستاذة ضامن فتحية محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الكائن مكتبها ب 72 مسكن المنطقة الحضارية طريق وهران الموجود الطابق الأرضي رقم 09 النقال: 0794.58.93.59

اعلان عن البيع بالمزاد العلني بواسطة الأظرفة المختومة فقط طبقا للمواد 706-707 من ق.إ.م

ستشرع في البيع بالمزايدة بواسطة الأظرفة المختومة فقط وذلك يوم الاثنين 2025/03/17 على الساعة 11:00 صباحا بمكتبنا الكائن ب 72 مسكن المنطقة الحضارية طريق وهران الموجود بالطابق الأرضي رقم 09 المنقول الموصوف في الجدول اذناه. بناء على السند التنفيذي المتمثل في الحكم الصادر عن محكمة السوفر القسم المدني المؤرخ في 23/10/23 جدول رقم 23/01540 فهرس رقم 23/02212 والممهور بالصيغة التنفيذية رقم 24/405 المؤرخة في 2024/12/24 والقاضي: افراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع بتاريخ 2023-01-30 تحت رقم فهرس 23-00269 واعتماد تقرير الخبرة المنجز من طرف الخبيرة الأستاذ منصور هشام المودع لدى امانة ضبط المحكمة بتاريخ 2023-06-11 تحت رقم 129-23 وبالنسبة للقول بان المنقول المتمثل في السيارة من نوع فولسفاغن الحاملة رقم التسجيل 14-112-11784 غير قابل للتقسمة عينا مع صرف الاطراف الى اتباع اجراءات بيع المنقول المعين اعلاه بالمزاد العلني بالطريقة المبينة في قانون الاجراءات المدنية والإدارية. مع تحميل الاطراف كل بحسب حصته المصاريف القضائية المقدرة ب (750 دج) سبعمائة وخمسون دينار و مصاريف الخبرة القضائية المقدرة 18.000 دج ثمانية عشر الف دينار.

رقم الحصة	تعيين الحصة	حالتها	مكان تواجدها	السعر الافتتاحي
01	السيارة من نوع فولسفاغن الحاملة رقم التسجيل 14-112-11784	معتلة	معتلة حضيرة خاصة حي 300 مسكن مستغانم	اعلى عرض

شروط البيع: 1- البيع بدون ضمان 2- الزيارة مسموح بها برخصة من المحضرة القضائية ابتداء من يوم صدور الاعلان، 3- تودع الأظرفة مع مبلغ الضمان مقابل وصل يوم اجراء عملية المزايدة ابتداء من الساعة 09:00 صباحا حتى 11:00 بمكتب المحضر القضائي، 4- دفع المبلغ الكلي للمزاد في أجل أقصاه 08 أيام و الا يسقط حق المزايد في استرجاع مبلغ الضمان، 5- يدفع الراشي عليه المزايد حقوق التسجيل زائد آتباع المحضر القضائي. لمزيد من المعلومات يرجى الاتصال بمكتب المحضرة القضائية الكائن بالعنوان المذكور اعلاه.

المحضرة القضائية
05.03.2025

مكتب الأستاذة بلحميتي عائشة محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الكائن مكتبها ب حي 400 مسكن طريق وهران عمارة - A7 مستغانم الهاتف: 045/41/82/39

نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقا للمادة 748 من ق.إ.م

بناء على للحكم الصادر عن محكمة مستغانم القسم العقاري المؤرخ في 2024/06/12 رقم الفهرس 24/03824 الممهور بالصيغة التنفيذية المؤرخة في 2025/02/17 تحت رقم 25/272 الخاص بمبلغ ورثة زواي ابراهيم وهم زوجته: مقرى حبيبة وابنته زواي لبنة، ضد ورثة زواي ابراهيم وهم ابناؤه: زواي جون - زواي مالك - زواي فريد - زواي شكيب - زواي محمد - وبناته: زواي نادية - زواي سارة. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك الجلسة 2025/03/25 بمحكمة مستغانم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية التعيين: العقار شارع عبارة عن مسكن فردي كائن ببلدية مستغانم، شارع بن مبارك عبد القادر رقم 37 حي العقيد عميروش، يتكون من طابق أرضي يحتوي على أربعة غرف، مطبخ، مرحاض، غرفة المهملات و بيت الغسيل الكلي مشيد على مساحة قدرها 170م² يحمل قسم 87 مجموعة ملكية 151. السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 17.350.000,00 (دج) سبعة عشر مليون وثلاثمائة وخمسون ألف دينار جزائري. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضرة القضائية المذكورة اعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.

المحضرة القضائية
05.03.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغانم
محكمة سيدي علي
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم

ولهذه الأسباب

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا حضوريا في اول درجة في الشكل: قبول إعادة السير في الدعوى بعد الخبرة في الموضوع إفراغ الحكم الصادر عن محكمة الحال بتاريخ 2024-10-29 تحت فهرس رقم 2024/02113 واعتماد تقرير الخبرة المنجز من طرف الخبيرة الطبية بوعجمي كريمة بتاريخ: 2024-12-05 والمودع لدى امانة ضبط المحكمة بتاريخ: 2024-12-10 تحت فهرس رقم 2024-505 وبالنسبة لذلك الحكم بالحجر على المدعى عليها في الرجوع حمدي شهبناز المولودة بتاريخ 2005-08-05 ببلدية حجاج ولاية مستغانم لابيها معمر ولأمها دبابي مكية. مع تعيين المدعية في الرجوع دبابي مكية كمقدم عليها لرعايتها وإدارة شؤونها المالية والإدارية والقانونية بدلا عنها. مع أمر ضابط الحالة المدنية لبلدية حجاج بالتأشير بهذا الحكم على هامش عقد ميلاد المحجور عليها. مع الأمر بنشر هذا الحكم طبقا للمادة 106 من قانون الأسرة. مع تحميل المدعية في الرجوع المصاريف القضائية المتعلقة بالدعوى الحالية والدعوى السابقة بما فيها مصاريف الخبرة المنجزة. بذا صدر هذا الحكم وأفصح به جهارا في الجلسة العلنية المنعقدة بالتاريخ والمكان المذكورين اعلاه ولاحظته أمضى أصله من طرفنا نحن الرئيس وأمين الضبط

الرئيس/ أمين الضبط
05.03.2025

مكتب الأستاذة ضامن فتحية محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الكائن مكتبها ب 72 مسكن المنطقة الحضارية طريق وهران الموجود الطابق الأرضي رقم 09 النقال: 0794.58.93.59

اعلان عن البيع بالمزاد العلني باعلى عرض طبقا للمواد 749 و 750 من ق.إ.م

بموجب قرار الصادر عن مجلس قضاء مستغانم الغرفة التجارية البحرية بتاريخ 21/03/24 تحت رقم الفهرس 21/00376 وقضية رقم 20/00967: والممهور بالصيغة التنفيذية للقرار بتاريخ 2021/04/01 تحت رقم 2021/186 والقاضي إفراغ القرارات الصادرين قبل الفصل في الموضوع عن مجلس الحال بتاريخ 2018/11/21 فهرس رقم 18/1629 و 2019/10/23 فهرس 19/1333 والمصادقة على الخبرتين المنجزتين من الخبيرين مدموي جميل وبغريبي بشير المودعين لدى امانة ضبط المجلس على التوالي بتاريخ 2019/04/16 رقم 2019/18 و 2020/02/25 رقم 20/06 وبالنسبة للقضاء على الحكم المستأنف الصادر عن القسم التجاري والبحري بمستغانم بتاريخ 2018/01/14 فهرس 18/334 و الزام المدعى عليه في الإعادة بن حوش عبد الرحمن بادانه للمدعي البنك الوطني الجزائري وكالة مستغانم 871 ممثل بمديره المبالغ المسحقة والمقدرة اجمالا بمبلغ اربعمائة وخمسة وتسعون مليون وثلاثمائة وستة وستون ألف وخمسمائة وستون دينار جزائري و واحد وخمسون سنتيم 495.366.560,51 دج. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك الجلسة 2025/03/25 على الساعة 14:00 زوالا بمحكمة مستغانم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية لدى محكمة مستغانم. التعيين: العقار المتمثل في محل تجاري يشمل ثلاث (03) مرابب، أربع (04) مكاتب وساحة الكلي مشيد على مساحة قدرها ألف وخمسة وثلاثون متر مربع قسم 30 مجموعة ملكية 19 شارع سي مروان اسدييه مستغانم. السعر الافتتاحي: قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني باعلى عرض. بناء على أحكام المواد 748 وما يليها من قانون الاجراءات المدنية والإدارية. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضرة القضائية المذكورة اعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.

المحضرة القضائية
05.03.2025

الديوان العمومي للتوثيق
الموثق ميراوي كمال
مغنية شارع العقيد لطفى رقم 87 ولاية تلمسان
إعلان عن بيع بالمزاد العلني

يعلم الموثق الممضى أسفله بأنه سيقام بمكتبه المذكور اعلاه إجراءات البيع بالمزاد العلني لحقوق المحجور عليه السيد(ة): مقدم عمارة بنت محمد ، المزدادة ببني منير ندرومة (تلمسان) بتاريخ 1937/10/04 ، لبيع حقوقه(ا) العقارية المقدرة بنسبة: 6240/850 جزء من العقار الاتي : قطعة أرض صالحة للبناء ، كائنة ببلدية ندرومة المكان المسمى السطور ولاية تلمسان ، مساحتها مائتان وثمانية وثلاثون مترا مربعا (2 38) ، قسم : 63 ، مجموعة ملكية رقم : 15 . - ويمقتضى إذن بالتصرف الصادر عن محكمة ندرومة رئيس قسم شؤون الأسرة ، المؤرخ في 2023/11/26 ، رقم الترتيب : 23/0093 ، الذي يأذن للسيد(ة) ستاوي عمر أن يتصرف في حقوق المحجور عليها المذكورة اعلاه بالبيع بالمزاد العلني وعلى أن يكون مسؤولا طبقا لمقتضيات القانون العام . سيقام هذا البيع بالمزاد بمكتب التوثيق المذكور اعلاه يوم: 2025/03/19 ، على الساعة التاسعة صباحا.

الموثق
05.03.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية سعيدة
دائرة سعيدة
بلدية سعيدة
الامانة العامة
مديرية التنظيم والشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب التنظيم
الرقم 2025/10

وصل استلام التبليغ بتغيير الهيئة التنفيذية طبقا لأحكام المادة 18 من القانون رقم 06/12 المؤرخ في 18 صفر 1433 الموافق 12 يناير 2012 المتعلقة بالجمعيات تم هذا اليوم استلام مذكرة التعديلات المؤرخة في 2024/09/15 المتعلقة بتغيير الهيئة التنفيذية الجمعية المحلية المسماة: النادي الرياضي الهواي النجم المصاعد بوخرص بلدية سعيدة

المسجلة تحت رقم : 22 بتاريخ 2021/03/01
المقر: المركب الرياضي الجوارحي حي بوخرص سعيدة

بترأسها السيد: مرسلني نعييم
رئيس المجلس الشعبي البلدي
05.03.2025

الديوان العمومي للتوثيق
الموثق ميراوي كمال
مغنية شارع العقيد لطفى رقم 87 ولاية تلمسان
إعلان عن بيع بالمزاد العلني

يعلم الموثق الممضى أسفله بأنه سيقام بمكتبه المذكور اعلاه إجراءات البيع بالمزاد العلني لحقوق القاصر أمجد محمد ولد حبيب ، المزداد بمغنية (تلمسان) بتاريخ 2007/01/12 حسب عقد الزيادة رقم : 00095 ، لبيع حقوقه العقارية المقدرة ب 11520/799 جزء من عقار عبارة عن محلات تجارية ، كائنة ببلدية مغنية بالمكان المسمى حي وسط المدينة ولاية تلمسان ، يتكون من محلين تجاريين مساحته تسعة وخمسون مترا مربعا (59 م²) ، حسب وثائق مسح الأراضي العام ، قسم : 212 ، مجموعة ملكية رقم : 233 . - وذلك بمقتضى رخصة بالتصرف في اموال قاصر الصادرة عن محكمة مغنية قسم شؤون الأسرة ، المؤرخة في 2024/10/23 ، رقم الترتيب 24/00607 ، الذي يأذن ل : السيد(ة): حامدي نورية أن تتصرف في حقوق القاصر المذكور اعلاه بالبيع بالمزاد العلني وعلى أن تكون مسؤولة طبقا لمقتضيات القانون العام. سيقام هذا البيع بالمزاد بمكتب التوثيق المذكور اعلاه يوم: 2025/03/23 ، على الساعة التاسعة صباحا

الموثق
05.03.2025

Agence de voyage
SFICIFA
Mesra - Mostaganem
Rue Mohamed Khemisti
Face Maison Renault
Tel: 06 61 78 30 05

discover the world

SOS

Un Handicapé (amputé de la jambe), père de 04 enfants, nécessite en extrême urgence une moto à 3 pneus pour le transport des enfants à l'école (distance de 05 KM du domicile) Lance un appel aux âmes charitables.

Tél:0670.641.690

المكتب العمومي للتوثيق الأستاذ مزروق مختار
بمحكمة وادي تليلات ولاية وهران شارع الأمير عبد القادر مقابل محطة البنزين
رمز الموثق / 8416
هبة حق الايجار (عتبة تجارية)
النشرة الأولى

بمقتضى عقد تلقاه المكتب المذكور اعلاه ، بتاريخ 2025/03/03 وهب السيد شقرة فؤاد ولد سعد إلى السيد بن طالب عادل ولد رشيد، حق ايجار في محل عتبة تجارية معد لمزاولة التجارة، كائن بولاية وهران الواقع بحي 3000 سكن بوادي تليلات تجزئة A العمارة A/8 رقم المحل 447 تقدر مساحته بثلثان وخمسون متر مربع وثلثة وعشرون ديسمتر مربع (52,23 م²) بنقويم قدره مليونين ومائتين وعشرة ألف دينار جزائري (2.210.000,00 دج) تقدم الاعتراضات المحتملة لدى مكتب التوثيق الكائن بالعنوان المذكور اعلاه في مدة سبعة (07) أيام ابتداء من إشهار هذا الإعلان. ستودع نسختين بالسجل التجاري بولاية وهران.

للإعلان الموثق
05.03.2025

WASH'N DELIVERY
Le Pressing Qui Vient à Vous

Bring your laundry, we'll wash it
Call us
0770 936 836

@WashNdelivery9
Boulevard Des Lions, Bir El Djir, Oran
041 879 674
0770 936 836

Location
Appartement

Loue appartement neuf F2 Standing dans la nouvelle cité 712 à Chorfa à Chlef

Contactez le :
0541/66/53/51
Non sérieux s'abstenir.

Vends

Je mets en vente un appartement 02 pièces cuisine salle de bain + toilettes. 11ème étage (sans ascenseur) acté + livret foncier .situé a cité lescure avec une vue panoramique sur mer et très bonne voisinage pour plus d'information

veuillez contactez le numéro
0556 366 201

A la faveur de son succès (5-0) face à l'IRBEK

Le MCO retrouve le sourire avant le MCA

Par Rachid BELARBI

Le Mouloudia d'Oran s'est largement imposé, dimanche soir, sur le terrain annexe du stade «Miloud-Hadefi» face à l'IRB El-Kerma, dans un match amical de préparation, en perspective du choc face au MCA, jeudi soir, dans le cadre de la 19ème journée de Ligue 1. Voilà bien longtemps que le club d'El-Hamri n'avait pas gagné sur un score aussi large, ni décroché une aussi indiscutable victoire! Face à l'IRBEK de Feham Bouazza, les Rouge et Blanc d'Abdelkader Amrani l'ont, en effet, facilement emporté comme en témoigne le résultat final de cinq buts à zéro (5-0). Avant même la cinquantième minute de jeu, les Oranais avaient déjà quatre réalisations d'avance, les œuvres de Bourdim (26'), Aribi (sur penalty, 40'), Kerroum (46') et Aliane (48'). Le dernier des cinq buts de la manita mouloudéenne fut inscrit par

l'Ivoirien Sylva (90'+1) dans le temps additionnel, comme indiqué par la division média du club géré par Hyproc, la rencontre s'étant déroulée, encore une fois, à huis clos et loin des yeux de la presse, interdite d'accès, comme toujours depuis la prise en main du club par la filiale de la Sonatrach. L'un des premiers enseignements de cette belle victoire en amical est lié au retour en grâce du milieu de terrain, Amar Bourdim, aux yeux de son entraîneur. Laissé sur le flanc lors des deux dernières sorties en championnat, l'ancien sociétaire de la JS Saoura, du MC Alger ou encore de l'ASO Chlef, a, ainsi, repris une place de titulaire et trouvé même le chemin des filets, ce qui laisse à penser qu'il sera cette fois-ci dans le groupe pour la réception du champion en titre. Son coéquipier de l'entrejeu, Merouane Dahar, est, également, revenu dans les petits papiers d'Amrani, avec lequel le courant n'est pas passé dès le pre-

mier jour. Les deux hommes ont fini par avoir une discussion franche, crevant l'abcès et renouant le dialogue, ce qui a permis à l'ancien capitaine de l'équipe de retrouver le vestiaire et son ambiance. L'autre enseignement à tirer est le réveil des attaquants de pointe, Aribi et Sylva, tous deux buteurs, ce qui ne peut qu'être qu'une bonne nouvelle pour la formation locale qui a tant souffert de l'inefficacité offensive de ses avants. Ce succès devrait redonner, du reste, un brin de confiance aux joueurs et permettre au staff technique d'avoir une meilleure idée sur les profils de chacun, à même de pouvoir préparer la meilleure « mouture » pour la grande affiche de la fin de semaine, face au leader du classement général qui viendra à Oran avec la ferme intention de s'y imposer, comme la saison dernière, afin de baliser encore davantage la route vers un deuxième titre de champion d'affilée.

Ligue 1

Gouiri parmi les nommés pour le trophée de joueur du mois de février

L'UNFP a dévoilé les trois finalistes pour le titre de joueur du mois de février en Ligue 1. Ousmane Dembélé, Achraf Hakimi et Amine Gouiri sont en lice. Le mois de février désormais derrière nous, l'UNFP a révélé les trois joueurs les plus marquants du championnat de France pour cette période. Et à quelques jours d'un Classique entre le PSG et l'OM qui s'annonce bouillant, les deux clubs rivaux sont bien représentés. Déjà sacré en janvier, Ousmane Dembélé pourrait enchaîner avec un deuxième trophée consécutif. Étincelant sous les couleurs parisiennes, l'ailier a affolé les compteurs avec six

buts inscrits en seulement quatre rencontres, confirmant son excellente dynamique. Son coéquipier Achraf Hakimi complète cette sélection grâce à ses performances décisives : le latéral marocain a inscrit deux buts en trois matches, pesant autant défensivement qu'offensivement. Côté marseillais, la nouvelle recrue Amine Gouiri s'est rapidement imposée sur la Canebière. Arrivé cet hiver, l'attaquant algérien a brillé en février, compilant trois buts et trois passes décisives en cinq rencontres. Un impact immédiat qui pourrait lui permettre de décrocher sa première récompense individuelle sous les couleurs olympiennes.



"Amine me rappelle (Gonzalo) Higuain, dans sa façon de se déplacer sur le terrain, sa technique, la façon dont il fait jouer l'équipe. Maintenant, il faut qu'il se spécialise dans le but. Il a toutes les qualités pour être considéré comme un des potentiels meilleurs attaquants du futur", avait déclaré Roberto De Zerbi à son sujet en conférence de presse. Si ce trio brille par ses performances, l'absence de Mika Biereth, auteur de neuf buts en cinq matches sur la période, suscite l'interrogation. Le buteur danois, en feu ces dernières semaines, aurait pu prétendre à une place parmi les finalistes. Le verdict sera rendu dans les prochains jours, et les supporters peuvent d'ores et déjà voter pour leur favori afin de désigner le joueur du mois de février en Ligue 1.

Equipe du Rwanda

Adel Amrouche nouveau sélectionneur



Après plus d'un an sans poste, Adel Amrouche retrouve un banc de touche. L'entraîneur algérien a été officiellement nommé sélectionneur de l'équipe nationale du Rwanda. Libre de tout engagement depuis janvier 2024, après son éviction à la tête de la Tanzanie en pleine Coupe d'Afrique des Nations (CAN), Amrouche va désormais diriger les "Amavubi". La Fédération rwandaise de football (Ferwafa) a officialisé son arrivée ce lundi 3 mars. Il sera épaulé par Eric Nshimiyimana, ancien international rwandais (4 sélections) et actuel entraîneur de l'AS Kigali, ainsi que par Carolin Braun, technicienne suisse désignée deuxième adjointe. D'après DZfoot, l'Algérien a signé pour

deux ans avec une année en option. Il aura pour mission d'amener le Rwanda à la Coupe du monde 2026, l'équipe ne disputant pas la CAN 2025. Les Rwandais sont bien placés dans leur groupe de qualification, occupant la première place du groupe C, à égalité de points avec l'Afrique du Sud et le Bénin. Limogé après avoir critiqué la Fédération marocaine de football et son président Fouzi Lekjaa, Amrouche avait écopé d'une suspension de huit matches et d'une amende de 10 000 dollars. Il avait fait appel auprès du TAS, qui a finalement annulé ces sanctions. Ses débuts avec le 124e mondial sont attendus lors des prochaines rencontres contre le Nigeria et le Lesotho.

L'ancienne gloire de l'équipe du FLN est hospitalisé

Walid Sadi au chevet de Mohamed Maouche



Le ministre des Sports et président de la FAF, Walid Sadi, a rendu visite à Mohamed Maouche, qui était hospitalisé au CHU Nafissa Hamoud (ex-Parnet). «Le Président de la Fédération algérienne de football (FAF), M. Walid Sadi, accompagné du Secrétaire général, M. Nadir Bouzenad, s'est rendu ce dimanche 2 mars 2025 au chevet de l'ancienne gloire de l'équipe du FLN, M. Mohamed Maouche, hospitalisé au CHU Nafissa HAMOUD (ex-Parnet)», a-t-on rapporté dans un communiqué publié sur le site internet de la FAF. «Souhaitant s'enquérir de son état de santé, le Président de la FAF a échangé avec lui et a tenu à exprimer sa gratitude envers le personnel médical, mobilisé pour lui assurer les meilleurs soins. La Fédération algérienne de football tient à rassurer l'opinion sportive sur l'évolution favorable de l'état de santé de M. Maouche. Sa sortie de l'hôpital est prévue pour ce dimanche soiré, a-t-on ajouté.

Président du MBR - Entraîneur des gardiens de l'USMH

Deux suspensions à titre conservatoire

La commission de discipline de la Ligue nationale de football amateur (LNFA) a annoncé lundi sa décision de suspendre, à titre conservatoire, à partir du 3 mars 2025, le président du MB Rouissat, Mohamed Larouci Bensaci et l'entraîneur des gardiens de l'USMH El Harrach, Hocine Belalem, qui seront convoqués «dans les prochains jours pour audition». Cette mesure fait suite «aux graves incidents qui se sont produits sur le terrain du 18 février de Ouargla», qui devait abriter jeudi dernier, le match MBR-USMH, comptant pour la 21ème journée du championnat de Ligue 2 amateur (Groupe Centre-Est), avant d'être annulé par l'arbitre, a indiqué la LNFA, dans un communiqué diffusé sur son site officiel. «La commission de discipline qui s'est réunie ce lundi, a laissé le dossier ouvert concernant l'affaire du match MBR-USMH jusqu'à complément d'enquête, audition de toutes les parties et examen de tous les rapports», précise la même source. La Fédération algérienne de football (FAF), avait annoncé, suite à ces événements, l'ouverture d'une enquête afin de faire toute la lumière sur ces incidents et établir les responsabilités.

Platini et Blatter

Ouverture du procès en appel pour escroquerie

Le procès en appel de Michel Platini et de l'ancien président de la FIFA, Sepp Blatter, acquittés en première instance dans l'affaire de paiement suspect qui a brisé leur carrière, s'est ouvert lundi matin en Suisse. Jusqu'à jeudi, la Cour d'appel extraordinaire du Tribunal pénal fédéral réunie à Muttentz (nord-ouest) juge le Français de 69 ans et le Suisse de 88 ans pour «escroquerie», «gestion déloyale», «abus de confiance» et «faux dans les titres», pour lesquels ils encourent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement, avant de rendre sa décision le 25 mars. Le parquet accuse les 2 anciens dirigeants d'avoir «obtenu illégalement, au détriment de la FIFA, un paiement de 2 millions de francs suisses» (1,8 million d'euros) «en faveur de Michel Platini». Cependant, lors du premier procès en 2022, les juges avaient estimé que l'escroquerie n'était «pas établie avec une vraisemblance confinante à la certitude» et les avaient relaxés au bénéfice du doute.

Comment faire le ramadan sans nuire à ma santé ?

En fonction de votre état de santé et de l'évolution de votre diabète, pratiquer un jeûne répété sur plusieurs jours présente des risques. Nous avons interrogé le Dr Laurence Vittaz et ses réponses vous indiqueront comment faire le ramadan en minimisant les risques pour votre santé.

Que se passe-t-il dans mon organisme lorsque je jeûne ?

Le glucose est indispensable à votre vie puisque, sous l'action de l'insuline, il pénètre dans vos cellules où il va servir à fabriquer de l'énergie pour vivre (ATP). Lorsque vous mangez, tout le glucose n'est pas utilisé immédiatement : une partie est stockée, essentiellement dans le foie, sous forme de glycogène. Lorsque vous jeûnez, la quantité de glucose circulant diminue, la production d'insuline aussi et, sous cette action, votre foie va commencer à libérer ses réserves. Mais les réserves hépatiques ne sont pas infinies et ne permettent de couvrir qu'environ 24 heures de jeûne. Après ces 24 heures, d'autres mécanismes se mettent en marche : du glucose peut ainsi être fabriqué à partir des protéines (muscles) ou des acides gras (tissu graisseux).

Ainsi, la production de glucose va se poursuivre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de substrat... Si le jeûne se poursuit trop longtemps, ces phénomènes adaptatifs vont être dépassés, la production d'ATP deviendra insuffisante et les conséquences vont se faire sentir... La production hépatique de glucose est altérée lorsque vous êtes diabétique, la sécrétion d'insuline n'est pas non plus normale, et vous pouvez parfois prendre des médicaments qui la stimulent : tout ceci peut entraîner des conséquences beaucoup plus rapidement délétères en cas de jeûne.

Quels sont les risques que j'encours lorsque je suis diabétique ?

S'il s'agit d'un jeûne en tant que tel, le risque est principalement hypoglycémique. S'il s'agit du ramadan, on parle à la fois du jeûne mais également du rythme et du mode alimentaire complètement perturbés lorsqu'on ne peut manger qu'aux horaires autorisés.

Durant une période prolongée de jeûne, vous ne pourrez ingérer ni liquide ni solide. Le risque encouru est essentiellement l'hypoglycémie, si vous n'avez pas pris soin de faire adapter votre traitement en concertation avec votre médecin.

De plus, au coucher du soleil, l'alimentation et l'hydratation sont de nouveau autorisées. Le risque est la surcharge d'apports alimentaires, dont les conséquences peuvent être l'hyperglycémie et la décompensation métabolique aiguë si vous prenez votre traitement à des doses inadéquates.

Si, par exemple, vous êtes diabétique de type 1 et votre glycémie a augmenté à 3 voire 4 g/l : l'hyperglycémie se manifestera par une soif intense et une envie fréquente d'uriner. Une quantité élevée de glucose circulera dans votre sang et votre organisme, en manque d'insuline, ne pourra plus utiliser ce glucose pour nourrir vos cellules. Votre organisme va alors dégrader les graisses pour survivre et pro-

duire de l'acétone.

L'acétone va acidifier le sang et, si rien n'est entrepris, vous allez donc arriver en état d'acidocétose avec nécessité d'apport urgent d'insuline (la plupart du temps en milieu hospitalier). Il s'agit d'une grave complication du diabète.

Il existe également un risque non négligeable de déshydratation, surtout en période de chaleur ; ce phénomène peut être accentué par l'hyperglycémie (urines fréquentes et abondantes).

Dans quels cas le ramadan m'est-il contre-indiqué ?

Les règles concernant la dispense du ramadan sont très clairement indiquées dans le Coran :

La Sourate II verset 183 précise :

« Si le jeûne peut altérer de manière significative la santé du jeûneur ou lorsque la personne est malade, l'Islam l'exempte du jeûne. »

Les Imams connaissent parfaitement ces règles. Il ne s'agit pas de mettre en péril votre santé.

Sourate II, verset 185

« Allah cherche à vous faciliter l'accomplissement de la règle, il ne cherche pas à vous la rendre difficile. »

LE RAMADAN EST CONTRE-INDIQUÉ :

- pour les enfants (estimés trop fragiles avant la puberté),
 - si vous êtes trop âgé, à cause du risque important de déshydratation (notamment durant l'été, en période de canicule),
 - si vous êtes enceinte
 - si vous avez un diabète déséquilibré traité par insuline (sans schéma basal-bolus, sans insulinothérapie fonctionnelle)
 - si vous avez des complications dégénératives du diabète non contrôlées (complications neurologiques, cardio-vasculaires)
 - si vous avez des maladie(s) ou infection(s) associée(s)
- Il est important de noter que si vous êtes malade ou fragile, vous pouvez reporter des périodes de jeûne.

Sourate II, verset 184

« Celui d'entre vous qui est malade ou qui voyage jeûnera ensuite un nombre égal de jours ».

Par exemple, si vous avez la grippe, vous pouvez interrompre le jeûne et reporter cette période à la fin du ramadan ou ultérieurement dans l'année.

Enfin, si vous êtes dispensé de ramadan par l'imam, par le Coran ou par votre médecin, en raison d'une maladie chronique ou aiguë, vous pouvez également compenser cette période de jeûne.

Sourate II, verset 184

« Ceux qui pourraient jeûner et qui s'en dispensent devront, en compensation, nourrir un pauvre. »

La plupart du temps, c'est en versant à la mosquée l'équivalent monétaire d'un repas par jour (généralement entre 5 et 10 €) de façon à aider les indigents à pouvoir manger à leur faim. Le ramadan est également fortement déconseillé si vous exercez un métier nécessitant une activité physique intense et soutenue (notamment si



le jeûne liquide est maintenu et si aucun aménagement de l'activité et des horaires de travail n'est possible).

Qui puis-je consulter pour avoir un avis médical personnalisé ?

L'idéal est de consulter un diabétologue rompu à ce type de questions avant le début du ramadan. Malheureusement, vous n'êtes pas toujours bien conseillé et orienté par manque d'informations sur la pratique du ramadan :

- soit le médecin consulté vous déconseille systématiquement le jeûne
- soit il vous laisse le libre choix de gérer votre traitement durant le jeûne.

Le médecin doit être spécialisé dans le diabète :

Avoir une bonne connaissance de la pharmacopée (médicaments) antidiabétique (mode d'action des molécules) Pouvoir adapter au mieux votre traitement oral ou insulinique (suppression ou remplacement de médicaments, aménagement des prises)

Comment se déroule ma consultation de préparation au ramadan ?

Lors de la consultation, on s'aperçoit que vous ne faites pas toujours le lien entre votre maladie et votre pratique religieuse. Il faut donc vous rappeler que le jeûne a une influence sur votre état de santé.

A l'occasion du ramadan, il est important :

- de vous informer sur les risques potentiels liés au jeûne
- de vous expliquer au préalable que le diabète est une maladie évolutive nécessitant des adaptations thérapeutiques régulières. Par conséquent, selon l'évolution de la maladie et les traitements utilisés, le ramadan sera probablement contre-indiqué un jour.
- Il faut vérifier l'existence de contre-indications. En général, il n'y a pas d'exams spécifiques hormis ceux effectués habituellement par le médecin (hémoglobine glyquée etc).
- Il est évident que le ramadan est déconseillé dans les cas suivants :
- Si vous êtes trop âgé
- Si vous êtes déséquilibré avec des complications et que l'on sait qu'un désordre métabolique, ne serait-ce que transitoire, pourrait aggraver votre état de santé
- Si vous avez un traitement trop compliqué à modifier, et que vous êtes peu réceptif à un changement de traitement, et que vous avez des difficultés à compren-

dre la langue.

La question de la pratique du jeûne du ramadan se posera particulièrement si vous avez un traitement potentiellement pourvoyeur d'hypoglycémies.

Par exemple, les sulfamides hypoglycémisants, lorsqu'ils sont en monoprise (une fois par jour : Amarel, Diamicron...) doivent être modifiés. En effet, ces médicaments ont une longue durée d'action et dans ce cas, il n'est pas question de les avaler lorsque vous jeûnez. A l'inverse, les glinides ou les sulfamides multi-prises, que l'on ne prend qu'avant le repas, peuvent être poursuivis. Les biguanides (Metformine) peuvent être maintenus. Les inhibiteurs DPP4 ou gliptines, médicaments non hypoglycémisants, ne doivent être pris qu'au moment des repas.

Si vous êtes traité sous insuline basale, qu'elle soit seule ou associée à des comprimés ou avec des bolus d'insuline rapide, l'insuline basale doit être poursuivie, les bolus seront adaptés en fonction de votre prise alimentaire. Il n'y a donc pas d'incompatibilité absolue avec le jeûne. En revanche, les insulines rapides doivent être suspendues lorsqu'elles précèdent les repas qui n'ont pas lieu. Par contre, en cas de traitement avec des insulines pre-mélangées, soit le schéma insulinique est modifié, soit si cela est trop compliqué, voire impossible, le ramadan est alors contre-indiqué.

Quelques conseils si vous êtes diabétique et que vous allez faire le ramadan :

- Vous devez renforcer l'autosurveillance glycémique: c'est indispensable pour suivre le ramadan.
- Vous devez effectuer au moins une glycémie capillaire avant chaque repas et deux pendant le jeûne.
- Si votre glycémie est inférieure à 0,70 g/l vous devez impérativement rompre le jeûne et vous resucrer immédiatement (sachant que le seuil de ressenti du malaise hypoglycémique est souvent bien inférieur).
- Si habituellement vous ressentez peu vos crises d'hypoglycémies, vous devez d'autant plus surveiller votre glycémie.
- Vous devez limiter votre activité physique et sportive durant la période de jeûne (particulièrement en cas de forte chaleur).
- Vous devez équilibrer votre alimentation sur 2 ou 3 repas pendant la rupture du jeûne. Par exemple, évitez une grosse collation à 18h et un repas à 22h parce que l'apport est rapidement très calorique et augmente considérablement votre glycémie. Privilégiez un seul repas.

Barcelone

Collision entre deux autocars : 34 blessés, dont quatre grave



Une collision entre deux autocars lundi après-midi sur une avenue fréquentée de Barcelone a fait au moins 34 blessés, dont quatre sont dans un état grave, ont annoncé les services d'urgences médicales (SEM) de la région de Catalogne. Ceux-ci ont déclaré sur le réseau social X avoir "pris en charge environ 34 personnes touchées, dont quatre dans un état critique".

L'un des quatre blessés graves, qui était "coincé" dans l'un des cars, a finalement pu en être extrait et a été transporté à l'hôpital comme les trois autres, a précisé le SEM.

Les autorités de cette région du nord-est de l'Espagne n'ont pas encore communiqué d'informations sur la nationalité des victimes.

L'accident s'est produit sur l'avenue Diagonal, une importante

artère de la capitale catalane. Sur des images diffusées par des témoins sur les réseaux sociaux, on peut voir un car blanc et vert encastré dans un car blanc sur l'une des voies de l'avenue, où de nombreuses ambulances sont présentes.

Selon des témoins cités par le journal catalan La Vanguardia, l'un des autocars a percuté par l'arrière l'autre véhicule, qui a son tour a heurté un arbre.

Allemagne

Un mystérieux sanctuaire médiéval rempli de squelettes d'enfants découvert sous un parking

Les habitants de la ville allemande d'Eschwege voulaient juste un parking tout neuf; ils ne s'attendaient pas à se retrouver avec les restes d'une église médiévale à la place. Popular Mechanics raconte en effet que des travaux de construction ont permis la découverte d'un bâtiment datant des années 1340, qui a depuis été identifié comme l'ancienne église Saint-Gothard.

Seules les fondations de l'église ont pu être retrouvées: les archéologues travaillant sur le site suggèrent d'ailleurs que les pierres du reste de la structure ont probablement été utilisées ailleurs dans la ville après la démolition partielle du lieu de culte au XVI^e siècle, à la suite de la Réforme. Mais le fait que le bâtiment soit en grande partie démantelé ne le rend pas moins impressionnant pour autant.

«Au Moyen Âge, ces pierres valaient très cher», déclaré Anja Rutter, archéologue en charge des fouilles, à la radio Hessischer Rundfunk. «Elles ont dû être amenées ici grâce à une voie d'eau, au prix d'un effort certain. Beaucoup d'argent a été dépensé ici. C'est une église bien construite et solide.»

Mais les fondations de l'église sont loin de constituer la seule attraction de ce site. Le 25 février, les archéologues ont découvert trente squelettes enterrés les uns à côté des autres autour des murs extérieurs de l'église. Selon les chercheurs, certains des défunts étaient des nouveau-nés

et d'autres des enfants âgés de 4 ou 5 ans.

Les experts ajoutent que le lieu unique —et apparemment délibéré— des enterrements pourrait être dû au fait que les défunts appartenaient à la catégorie des «enfants sous les toits». La pratique chrétienne des enterrements sous les toits (ou sous les gouttières), censée sauver l'âme des enfants morts avant d'avoir pu être baptisés, étaient en effet très prisée à l'époque.

À l'origine de cette pratique, on trouve la croyance selon laquelle la pluie tombant sur le toit de l'église serait transformée en eau bénite au contact du bâtiment sacré. En tombant sur les sépultures des jeunes défunts, elle leur fournirait alors une forme de renforcement posthume de rituel du baptême, certains n'ayant sûrement pas eu le temps d'être baptisés de leur vi-

vant. «Plus on enterre les morts près de l'autel, plus on a de chances que le saint responsable vienne dans son église le dernier jour et recueille les âmes en même temps», complète Anja Rutter.

Les experts pensent que des églises plus anciennes sont enfouies sous les ruines de l'église Saint-Gothard, mais pour le moment, ils ne peuvent pas procéder à des fouilles en raison des coûts trop élevés. Ils souhaitent également laisser les éventuels artefacts dans le sol afin de les préserver pour des fouilles ultérieures.

Juqu'à nouvel ordre, le site devrait donc être transformé en espace vert public, agrémenté de panneaux d'affichage permettant de mettre en valeur son importance historique, comme l'a affirmé Alexander Heppe, maire d'Eschwege.

Taïwan

Un parking illégal s'effondre et engloutit une voiture



drée avait été construite illégalement pour agrandir un parking. Elle reposait sur des poutres métalliques, qui ont rouillé avant de céder. Un véhicule inoccupé a été englouti, mais aucun blessé n'a été signalé.

Voici le moment dramatique où un énorme gouffre s'est ouvert au milieu d'un quartier commercial du comté de Hsinchu, à Taïwan, le 27 février. Les autorités ont découvert que la plateforme effondrée

Colombie

Plus de 40 touristes secourus après un naufrage dans les Caraïbes

Plus de 40 touristes internationaux ont été secourus dimanche après le naufrage de leur bateau dans les Caraïbes. Les garde-côtes ont secouru 32 personnes non loin d'une île des Caraïbes colombiennes, près de Carthagène des Indes, a indiqué lundi 3 mars la marine colombienne. Dans un premier temps, un pêcheur avait secouru dix premiers passagers, selon la presse locale.

Les touristes étaient originaires d'Allemagne, d'Argentine, de Bolivie, du Chili, d'Équateur, du Mexique, du Paraguay et du Pérou. Des Colombiens étaient également à bord. La Marine a diffusé des images les montrant flottant dans la mer grâce à leurs gilets de sauvetage. Les causes de l'accident sont pour l'instant inconnues. Selon le témoignage d'une touriste équatorienne au média Caracol Noticias, une heure après le début du trajet, la proue de l'embarcation "s'est cassée" et "l'eau a commencé à entrer". "L'embarcation s'est renversée et est tombée sur nous tous", a raconté un voyageur péruvien au même média. La Marine a ajouté qu'aucun des touristes n'avait besoin "de soins médicaux d'urgence" et que tous se trouvent en bon état.

Un couple jugé pour avoir décapité sauvagement son chien

Un homme de 38 ans et une femme de 31 ans doivent être jugés mardi au tribunal correctionnel d'Auxerre pour sévices ou actes de cruauté sur des animaux domestiques. Ils sont soupçonnés d'avoir tué leur chien. Ils ont livré aux enquêteurs des versions différentes des faits, rapporte TF1 Info.

En mai dernier, la gendarmerie de l'Yonne s'était rendue au domicile du couple à Lévis pour une affaire de violences conjugales sur fond d'alcool. Mais les militaires avaient découvert le cadavre du chien, mutilé. La tête de l'animal avait été abandonnée près d'une brouette.

Le procureur de la République d'Auxerre, Hugues de Phily, avait pris la parole et avait donné quelques détails sur les faits. Il avait parlé d'une « scène sauvage avec un chien planté de coups de couteau et décapité avec un outil de jardinage de type taille-bordure ou tronçonneuse ». Selon les informations de L'Yonne Républicaine, le chien aurait attaqué un chat du couple et les maîtres se seraient vengés sur lui.

Les deux suspects, qui s'accusent mutuellement d'avoir tué l'animal, sont déjà connus de la justice. Ils encourrent trois ans de prison et de 45.000 euros d'amende.

L'association Stéphane Lamart s'est constituée partie civile. « Ce que l'humain est capable d'imaginer est terrible. Il n'est pas concevable qu'une personne saine d'esprit puisse avoir de telles idées sordides », a réagi le président auprès de TF1 Info. « Il faut espérer que la justice soit à la hauteur de ces faits terribles et que cet acte ne soit pas impuni », a-t-il ajouté.

Les suspects vivaient avec d'autres animaux : deux chats et deux chiens. Ils ont été saisis en mai dernier et confiés à la Fondation 30 millions d'Amis, qui s'est également constituée partie civile.

Seine-et-Marne

Elle décide de le quitter après 60 ans de mariage, il la tue

Elle avait décidé de le quitter après 60 ans de mariage, mais l'homme ne l'a pas supporté, préférant tuer sa femme. Une femme âgée de 79 ans a été tuée par balles vendredi par son conjoint 86 ans à Changis-sur-Marne (Seine-et-Marne). L'homme a été retrouvé grièvement blessé, selon le parquet de Meaux.

L'homme de 86 ans aurait tiré sur sa femme avant de retourner ensuite l'arme contre lui, selon ce qu'il aurait avoué aux pompiers intervenus au domicile du couple à une dizaine de kilomètres de Meaux, a rapporté le journal Le Parisien.

« Elle devait emménager dans un autre logement au cours du mois de mars », a ajouté le procureur de Meaux. Lundi matin, l'octogénaire suspecté du féminicide, qui n'a « aucun antécédent judiciaire », était toujours hospitalisé, a ajouté Jean-Baptiste Bladier.

En 2023, 96 femmes ont été victimes de féminicide conjugal en France, un chiffre en baisse de 19 % par rapport à 2022, selon un bilan du ministère de l'Intérieur publié en novembre dernier.

www.lecarrefouralgerie.dz



2

11h00 Les Feux de l'amour
 11h45 Petits plats en équilibre
 11h50 Les douze coups de midi
 12h55 Petits plats en équilibre
 13h00 JT 13h
 13h35 Petits plats en équilibre
 13h40 Météo
 13h50 Plus belle la vie, encore plus belle
 14h20 Trois vœux pour une nouvelle vie
 15h50 Les soeurs McBride
 17h30 Familles nombreuses : la vie en XXL
 18h00 Familles nombreuses : la vie en XXL
 18h30 Ici tout commence
 19h10 Demain nous appartient
 20h00 JT 20h
 21h10 Elsbeth
 22h00 Elsbeth
 23h00 Esprits criminels
 23h50 Esprits criminels
 00h40 Une famille en or
 01h55 Tirage de l'EuroMillions
 02h00 Programmes de la nuit

12h55 Journal
 13h00 Journal
 13h40 Journal
 13h45 La p'tite librairie
 13h50 Ça commence aujourd'hui
 15h00 Ça commence aujourd'hui
 17h05 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
 18h00 Tout le monde a son mot à dire
 18h35 N'oubliez pas les paroles
 19h10 N'oubliez pas les paroles
 20h00 Journal Direct
 20h50 Journal 3min
 20h53 Image du jour : Le Tournoi des Six Nations
 20h55 Basique, l'essentiel de la musique
 21h00 Mot de passe : le duel
 21h10 L'Intruse
 23h00 Légistes, aux côtés des vivants
 00h40 Un dimanche à la campagne
 02h30 Ça commence aujourd'hui
 04h08 Météo Outre-mer



3

08h05 La boîte à questions
 08h10 Ducobu passe au vert
 09h29 Alexia cuisine le monde
 10h21 Sans un bruit : jour 1
 11h59 La boîte à questions
 12h08 En aparté
 12h42 Clique
 13h14 Moi, moche et méchant 4
 14h46 Vice-versa 2
 16h20 The Fall Guy
 18h23 L'hebd'Hollywood
 18h38 Tchi tcha
 19h05 La boîte à questions
 19h10 Clique
 19h45 Canal Champions Club
 20h54 Plateau avant-match UEFA
 21h00 Paris Saint-Germain / Liverpool
 22h57 Canal Champions Club le debrief
 23h51 Clique
 00h28 Et plus si affinités
 01h43 Hors du temps
 03h25 Le monde est à eux
 04h41 Surprises

12h10 La p'tite librairie
 12h15 Dans le rétro
 12h30 ICI 12/13
 14h40 Tandem
 15h40 Tandem
 16h35 La p'tite librairie
 16h45 Duels en familles
 17h20 Slam
 18h05 Questions pour un champion
 18h50 Journal
 18h53 Consomag
 19h00 Dans le rétro
 19h12 Hors la ville
 19h50 Tout le sport
 20h14 Dans le rétro
 20h20 Un si grand soleil
 21h05 Les Victoires de la Musique classique
 23h10 Cordes sensibles - Daniel Lozakovich et son stradivarius
 00h20 Le pitch cinéma
 00h25 La confrontation
 00h55 Michée
 01h25 Supprimer la vidéo
 01h30 Le jugement



07h30 Incroyables transformations
 08h35 M6 Boutique
 09h45 Ça peut vous arriver
 11h35 Ça peut vous arriver chez vous
 12h40 Météo
 12h45 Le 12.45
 13h40 Un jour, un doc
 14h50 Un jour, un doc
 16h50 Un jour, un doc
 17h25 La roue de la fortune
 18h35 La meilleure boulangerie de France
 19h45 Le 19.45
 20h35 Scènes de ménages
 21h10 Qui veut être mon associé ?
 22h15 Qui veut être mon associé ?
 23h25 Qui veut être mon associé ? La suite
 00h45 Appel à témoins : l'enquête continue
 01h50 Appel à témoins : l'enquête continue
 02h50 Programmes de la nuit

10h10 Archipel New York
 10h55 Archipel New York
 11h40 Animaux sans frontières
 12h30 Des volcans et des hommes
 13h00 En Turquie, les chiens errants dans le viseur
 13h35 Douze hommes en colère
 15h05 Canopée guyanaise : les aventures d'un singe-écureuil
 15h50 Fascinant Maghreb
 16h35 La sagesse des baleines
 17h25 Invitation au voyage
 18h10 Invitation au voyage
 18h55 Voyage en cuisine
 19h30 Le dessous des images
 19h45 Arte journal
 20h05 28 minutes
 20h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
 21h00 L'événement
 22h35 "Le deuxième sexe" : Sur les traces de Simone de Beauvoir
 00h35 La politique étrangère à bout de force
 02h05 Tracks East



21h10

LIGUE DES CHAMPIONS

8e de finale aller. Paris Saint-Germain / Liverpool



21h10

ELSBETH



Elsbeth se retrouve membre d'un jury dans une affaire de meurtre. L'accusé, une femme, se serait introduit dans l'appartement de son voisin et l'aurait battu à mort avec une batte de baseball. Mais elle compte bien botter en touche en espérant passer un peu de temps avec son fils Teddy. Malheureusement le juge Crawford en décide autrement. Elle est sommée de rester et de faire partie de ce jury. Elle tente une dernière fois de se faire excuser en allant le voir dans son bureau mais celui-ci se montre ferme et lui conseille de ne pas faire de commentaire sur l'affaire. Il la prend en grippe.

2

20h50

L'INTRUSE



Après la naissance de leur 3e enfant, Paula et son époux Jérôme tentent de reprendre pied. Pour mener à bien carrières et vie familiale, le couple décide d'embaucher une jeune fille au pair. De prime abord, la pétulante Tess cumule les qualités, et sait rapidement se montrer indispensable. Mais peu à peu, le vernis semble se craqueler, et Paula commence à douter de la fiabilité de la nounou, dont la présence quotidienne lui semble de plus en plus pesante. Parallèlement, la jeune maman est épuisée et peine à retrouver sa place dans le domaine professionnel...
Acteur: Mélanie Doutey (Paula), Lucie Fagedet (Tess).



ORAN
22 | 15

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



07h28
19h01
68%
16 km/h

Alger	☀️	19-11
Constantine	☁️	19-07
Annaba	☀️	22-09
Ouargla	☁️	27-14
Mostaganem	☁️	22-15
Béchar	☀️	19-13

Il rejette catégoriquement la déportation des Palestiniens

Mahmoud Abbas réitère l'urgence de la solution à 02 Etats



Le président palestinien, Mahmoud Abbas, a réaffirmé que la solution à deux Etats est la seule à même de mettre fin au conflit dans la région, réitérant son rejet catégorique à la déportation des Palestiniens, a rapporté l'agence de presse Wafa. «La paix et la sécurité ne peuvent être obtenues dans la région sans la mise en œuvre de la solution à deux États, fondée sur des résolutions de légitimité internationale qui incluent l'ensemble du territoire de l'État de Palestine, y compris El Qods-Est», a indiqué, Abbas, lundi soir lors d'un entretien avec le président du Conseil de l'Union européenne, Antonio Costa, au Caire, à l'occasion de la tenue d'un sommet arabe sur Gaza. Il a fait savoir que le projet de déportation des Palestiniens est catégoriquement rejeté par son gouvernement, soulignant que «la consolidation du cessez-le-feu à Gaza, l'acheminement de l'aide humanitaire et la reconstruction de l'enclave palestinienne sont désormais les principales priorités de son gouvernement».

UNICEF

Mise en garde contre l'obstruction de l'aide humanitaire à Gaza

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a averti que l'obstruction par l'entité sioniste de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza aura "des conséquences dévastatrices pour les enfants". "Les restrictions d'aide annoncées par (l'entité sioniste) compromettront gravement les opérations de sauvetage des civils, dont notamment les enfants", a déclaré le directeur régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Edouard Beigbeder, dans un communiqué, relayé mardi par des médias. L'organisation onusienne a rappelé, à cet égard, que les conséquences de cette décision sont déjà visibles. "En effet, sept nouveaux seraient morts d'hypothermie au cours de la semaine dernière parce qu'ils n'avaient pas accès à des vêtements et des couvertures suffisamment chauds, à un abri ou à des soins médicaux", a-t-elle rappelé, déplorant que "19 hôpitaux sur 35 ne fonctionnent que partiellement". Soulignant, enfin, que le cessez-le-feu en vigueur à Gaza est une bouée de sauvetage essentielle pour les enfants, l'Unicef a affirmé que cet accord "a permis un flux rapide d'aide à l'échelle de la réponse humanitaire sur le terrain".

Déni du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

«Une grave violation des droits de l'homme»

Le groupe de Genève de soutien au Sahara occidental a mis en garde, lundi, contre toute décision "unilatérale" visant à reconnaître une situation illégale, résultant de la violation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, affirmant que le déni de ce droit constitue "une grave violation des droits de l'homme". "En violant le droit international, de telles mesures ne servent qu'à retarder une résolution pacifique du conflit" au Sahara occidental, a averti le groupe dans une déclaration lue en son nom par une représentante de la République unie de Tanzanie devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève. Le groupe s'est dit, à ce titre, "extrêmement préoccupé par le déni continu du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental", occupé par le Maroc depuis 1975, et ce malgré les appels répétés de l'Assemblée générale des Nations unies, depuis 1965 à ce jour. "Le déni de ce droit constitue une grave violation des droits de l'homme, et la communauté internationale doit assumer sa responsabilité à l'égard des

personnes qui vivent encore sous occupation étrangère", a soutenu ce groupe. Il a rappelé, dans ce contexte, qu'en octobre 2024, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a confirmé l'annulation des accords UE-Maroc, qui incluaient illégalement le Sahara occidental. "L'exploitation par le Maroc des ressources du Sahara occidental viole directement le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination", a relevé le groupe dans sa déclaration, appelant, à l'occasion, tous les Etats à "renforcer et défendre la légalité internationale en promouvant le multilatéralisme et le respect du droit international comme seule garantie de paix et de justice internationales". Le groupe a dénoncé, par ailleurs, le manque d'accès "persistant" du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) au Sahara occidental occupé. "Pour la neuvième année consécutive, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme s'est vu refuser

l'accès au Sahara occidental. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 2024, cela intervient malgré de multiples demandes officielles et malgré le fait que le Conseil de sécurité dans sa résolution 2703 de 2023 encourage une coopération renforcée, notamment en facilitant de telles visites", a-t-il déploré. A cette crise des droits de l'homme, a-t-il poursuivi, "s'ajoute l'exclusion des organisations et des observateurs internationaux de la région, ainsi que la répression et le ciblage continus des défenseurs locaux, qui tentent de documenter et de surveiller la situation en l'absence d'un mécanisme international de surveillance des droits de l'homme". "Créée pour superviser le référendum promis, la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) est la seule mission de l'ONU sans mandat pour rendre compte de la situation des droits de l'homme", a regretté le groupe.

Maroc

Chômage aggravé et fonds gaspillés dans des projets stériles

Le gouvernement marocain échoue à endiguer la montée du chômage et à relancer l'économie. Les projets coûteux peinent à produire des résultats concrets, tandis que la corruption et l'absence de réformes aggravent la crise. Face à cette situation, le Parti de la Justice et du Développement (PJD) a noté que le marché de l'emploi a connu en 2024 des transformations structurelles inquiétantes, avec un taux de chômage atteignant 13,3 %, signe flagrant de l'incapacité du gouvernement à gérer ce dossier crucial. Il a souligné que, malgré la création de quelques emplois cette année, celle-ci demeure insuffisante pour compenser les lourdes pertes de 2023, où 157000 postes avaient disparus. Le parti a souligné que cette tendance alarmante s'explique notamment par l'inadéquation des compétences avec les besoins du marché du travail, la domination des secteurs précaires tels que l'agriculture, le bâtiment et les services, ainsi que la faiblesse des investissements dans les industries à forte valeur ajoutée. Il a mis en garde, à cet effet, contre un ralentissement économique et une aggravation de la précarité sociale en 2025, en l'absence de réformes structurelles urgentes. "Ce constat illustre le manque de vision du gouvernement pour sortir de la crise et la poursuite d'une politique de rafistolage qui ne fait qu'aggraver la détérioration sociale", a-t-il affirmé. Parallèlement à cet échec économique, des interrogations persistent sur le sort des milliards injectés dans des projets d'envergure, sans retombées tangibles sur le quotidien des Marocains. De son côté, Mohamed Ghloussi, président de l'Association marocaine de lutte contre la corruption, a souligné dans une publication sur les réseaux sociaux que ces projets ont



principalement servi à l'enrichissement d'une minorité, tandis que les classes pauvres et moyennes continuent de subir la flambée des prix et l'absence de perspectives d'emploi. Il a fait observer que le gouvernement n'a fourni aucune explication sur l'attribution de ces fonds ni sur leurs véritables bénéficiaires, dénonçant un climat marqué par la corruption et l'impunité. Il a considéré que "ces projets, censés être des moteurs de développement, n'ont fait qu'exacerber les inégalités sociales, permettant à de grands propriétaires et spéculateurs d'amasser des fortunes, pendant que les couches vulnérables subissent la cherté de la vie et l'exclusion". Il a souligné, en outre, que "la corruption au Maroc n'est plus un phénomène isolé, mais une véri-

table structure bénéficiant d'une protection et d'une couverture politique", ajoutant que les institutions de contrôle, telles que la Cour des comptes, se contentent de poursuivre quelques élus locaux ou petits fonctionnaires, sans jamais s'attaquer aux grands dossiers impliquant des milliards de dirhams". A cet égard, Ghloussi a affirmé que "toute tentative sérieuse d'enquêter sur ces dysfonctionnements est systématiquement bloquée, réduisant à néant les discours officiels sur la transparence et la reddition des comptes". "Sans réformes profondes et courageuses, la crise continuera de s'aggraver, laissant le citoyen marocain comme la première victime de politiques inefficaces et incapables d'assurer un minimum de justice économique et sociale", a-t-il conclu.